



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

SEVENTH YEAR

577th MEETING: 18 JUNE 1952
ème SEANCE: 18 JUIN 1952

SEPTIEME ANNEE

CONSEIL DE SECURITE PROCES-VERBAUX OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	Page
Provisional agenda (S/Agenda 577)	1
Adoption of the agenda	1
Question of an appeal to States to accede to and ratify the Geneva Protocol of 1925 for the prohibition of the use of bacterial weapons	15

TABLE DES MATIERES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda 577)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Proposition tendant à inviter les Etats à adhérer au Protocole de Genève de 1925 concernant la prohibition de l'arme bactérienne et à ratifier ledit Protocole	15

54P,

Relevant documents not reproduced in full in the texts of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

All United Nations documents are designated by symbols, i.e., capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans le texte des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Procès-verbaux officiels*.

Les documents des Nations Unies portent tous une cote, qui se compose de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document des Nations Unies.

FIVE HUNDRED AND SEVENTY-SEVENTH MEETING

Held in New York, on Wednesday, 18 June 1952, at 3 p.m.

CINQ CENT SOIXANTE-DIX-SEPTIEME SEANCE

Tenue à New-York, le mercredi 18 juin 1952, à 15 heures.

President: Mr. Y. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics).

Present: The representatives of the following countries: Brazil, Chile, China, France, Greece, Netherlands, Pakistan, Turkey, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda 577)

1. Adoption of the agenda.
2. Appeal to States to accede to and ratify the Geneva Protocol of 1925 for the prohibition of the use of bacterial weapons.
3. Adoption of a recommendation to the General Assembly concerning the simultaneous admission to membership in the United Nations of all fourteen States which have applied for such admission.

Adoption of the agenda

1. The PRESIDENT (*translated from Russian*): Members have before them the provisional agenda contained in document S/Agenda 577. Have members any observations to make on the agenda? If not, we shall consider it adopted.

2. Mr. GROSS (United States of America): As a matter of procedure, and in order that the wording of the agenda items may be more correct, I would propose that items 2 and 3 of the provisional agenda should be revised and the words "Question of" inserted at the beginning of each of those items. Item 2 therefore, would read: "Question of an appeal to States, etc.", and the item 3 would read: "Question of the adoption of a recommendation, etc.". I think that is a practice which has been fairly standard in the proceedings of the Security Council, and I would urge the President to accept it.

3. Mr. KYROU (Greece): Concerning item 3 of the provisional agenda, I would suggest the deletion of the word "fourteen", so that the phrase would read: "of all States which have applied for such admission."

4. The PRESIDENT (*translated from Russian*): With regard to the proposal submitted by the delega-

Président: M. Y. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques).

Présents: Les représentants des pays suivants: Brésil, Chili, Chine, France, Grèce, Pays-Bas, Pakistan, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda 577)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Proposition tendant à inviter les Etats à adhérer au Protocole de Genève de 1925 concernant la prohibition de l'arme bactérienne et à ratifier ledit Protocole.
3. Adoption d'une recommandation à l'Assemblée générale tendant à l'admission simultanée à l'Organisation des Nations Unies des quatorze Etats qui ont présenté des demandes à cet effet.

Adoption de l'ordre du jour

1. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): Les membres du Conseil de sécurité ont devant eux l'ordre du jour provisoire qui figure au document S/Agenda 577. L'un des membres du Conseil a-t-il des observations à formuler au sujet de l'ordre du jour? S'il n'y a pas d'observations, je vais considérer que l'ordre du jour est adopté.

2. M. GROSS (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Au point de vue de la procédure et afin que les points de l'ordre du jour soient libellés d'une manière plus exacte, je propose de modifier la rédaction anglaise des points 2 et 3 de l'ordre du jour provisoire de manière que chacun d'eux commence par les mots "Question of". En conséquence, le point 2 serait ainsi rédigé: "Question of an appeal to States", etc., tandis que le point 3 serait ainsi conçu: "Question of the adoption of a recommendation", etc. Je crois que cette proposition est conforme à la procédure généralement suivie par le Conseil de sécurité, et j'engage vivement le Président à l'accepter.

3. M. KYROU (Grèce) (*traduit de l'anglais*): En ce qui concerne le point 3 de l'ordre du jour provisoire, je propose de supprimer le mot "quatorze"; la phrase serait donc conçue comme suit: "... des Etats qui ont présenté des demandes à cet effet".

4. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): En tant que représentant de l'UNION DES REPUBLIQUES

tion of the United States, I must point out, as representative of the UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS, that in Security Council practice items on the Council's agenda do not invariably begin with the word "question". Many examples may be cited. I have before me a memorandum submitted by the Secretariat on 2 June 1952 in connexion with the opening of my term of office as President of the Security Council. This memorandum contains a complete list of all matters of which the Council is seized. It includes the India-Pakistan item, which does contain the word "question"; but on the other hand, there are a number of items which do not contain the word "question". There is, for example, the item: "Special agreements under Article 43 and the organization of armed forces made available to the Security Council". In a third case: "Rules of procedure of the Security Council" the word "question" is not present. Nor does the item: "Appointment of a Governor for the Free Territory of Trieste" contain the word "question".

5. Thus, it is not correct for the United States representative to say that in Security Council practice it is obligatory, when an item is placed on the agenda, for the word "question" to appear in the wording. Some items are worded in one way and others in a different way.

6. As for the question of the wording of items 2 and 3 of the provisional agenda raised by the United States representative, I should like to point out that the letter from the Soviet Union delegation to the Assistant Secretary-General for Security Council Affairs, Mr. Zinchenko, that is to say, to the Secretariat of the United Nations, worded the item as follows: "Concerning an appeal to States to accede to and ratify the Geneva Protocol of 1925 for the prohibition of the use of bacterial weapons".

7. The Russian text does not say "Appeal", but "Concerning an appeal". I do not presume to judge how a literal translation into English of the Russian words should read. The translation into English was made by qualified translators of the United Nations Secretariat. If in that translation the word "concerning" in the Russian text was not conveyed, it is for the translators to decide how best to convey the word in English. As for the Russian text, I repeat that the wording of the item is: "Concerning an appeal to States..." and not "Appeal to States". If it is more correct, in translating this into English to say "Question of an appeal", it would perhaps be desirable to adopt this wording in the English text of the provisional agenda; but the Russian text will read "Concerning an appeal". Hence, I see little difference between the wording submitted by the USSR delegation and that proposed by the United States delegation.

8. As for item 3, that reads in Russian: "Adoption of a recommendation". The delegation of the Soviet

SOCIALISTES SOVIETIQUES, je tiens à rappeler aux membres du Conseil de sécurité, à propos de la proposition de la délégation des Etats-Unis, que l'énoncé des points de l'ordre du jour du Conseil ne commence pas toujours par le mot "question", et je pourrais citer de nombreux exemples pour appuyer cette thèse. J'ai devant moi un memorandum qui m'a été soumis par le Secrétariat, le 2 juin dernier, au moment où je devais assumer la présidence du Conseil de sécurité. Ce memorandum contient une liste complète de toutes les questions figurant à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. C'est ainsi qu'elle mentionne la "question Inde-Pakistan". L'énoncé de ce point comporte le mot "question". D'autre part, il est arrivé à maintes reprises que les mots "question de" ne figurent pas dans le libellé d'un point de l'ordre du jour; tel est le cas, notamment, pour la question intitulée: "Accords spéciaux prévus à l'Article 43 de la Charte et organisation des forces armées mises à la disposition du Conseil de sécurité". Je peux citer également la question intitulée: "Règlement intérieur du Conseil de sécurité"; les mots "question du" ne figurent pas non plus dans ce titre. Il en est de même pour la question intitulée: "Désignation d'un Gouverneur du Territoire libre de Trieste".

5. Ainsi, il est inexact d'affirmer, comme le fait le représentant des Etats-Unis, que, selon la pratique du Conseil de sécurité, il est indispensable de faire figurer les mots "question de" dans le titre de toute question que l'on veut inscrire à l'ordre du jour. Il y a plusieurs façons de libeller le texte d'une question inscrite à l'ordre du jour.

6. En ce qui concerne la question soulevée par le représentant des Etats-Unis au sujet du libellé des points 2 et 3 de l'ordre du jour provisoire, je tiens à signaler que le point 2 a été libellé comme suit dans la lettre que la délégation de l'Union soviétique a envoyée à M. Zintchenko, Secrétaire général adjoint chargé des affaires du Conseil de sécurité, c'est-à-dire au Secrétariat: "De l'invitation à adresser aux Etats pour les prier d'adhérer au Protocole de Genève de 1925 concernant la prohibition de l'arme bactérienne et de ratifier ledit Protocole".

7. En russe on ne peut pas dire "invitation", on dit "de l'invitation...". Je ne me propose pas de juger de la traduction en anglais des deux mots russes "de l'invitation". La traduction en langue anglaise a été établie par les traducteurs qualifiés du Secrétariat de l'Organisation. Dans leur texte, ils n'ont pas rendu le mot "de" qui figurait dans le texte russe. Cependant, la question de savoir comment on peut le mieux rendre cette notion dans la version anglaise relève de la compétence des traducteurs. En ce qui concerne le texte russe, je souligne une fois de plus que le libellé de ce point est le suivant: "de l'invitation aux Etats..." et non pas "invitation aux Etats". Si la formule "question de l'invitation" est plus précise dans la traduction anglaise, il serait peut-être judicieux de l'adopter pour le texte anglais de l'ordre du jour provisoire, mais en russe la formule serait: "de l'invitation". Ainsi, je ne vois pas de grande différence entre le libellé donné par la délégation de l'URSS et celui que propose la délégation des Etats-Unis.

8. En ce qui concerne le point 3, le texte russe parle de l'adoption d'une recommandation. La délégation de

Union would prefer to leave this wording unchanged. That does not mean that if the item is placed on the agenda in this form, any delegation in the Security Council will in any way be compelled to regard the question of the adoption of such a recommendation as prejudged. If it is placed on the agenda, each delegation will be entitled to state its position on the matter as it sees fit, in accordance with the views of the government it represents.

9. Accordingly, the delegation of the Soviet Union does not attach such great significance to the wording of this particular item in the Security Council's agenda. What is important is the substance of the item, not the way in which it is worded.

10. Mr. SANTA CRUZ (Chile) (*translated from Spanish*): In order to be able to form an opinion on the United States representative's proposal and the statement just made by the President that what is important is the substance of the matter and not the title used to describe the agenda item, I should like the President to explain to me what the issue which has been brought before the Security Council really is.

11. Article 34, which, as I understand it, is the article invoked in this case by the delegation of the Soviet Union, says that the Security Council may investigate any dispute, or any situation which might lead to international friction or give rise to a dispute. It is therefore essential that we should know what this possibility of a dispute or of international friction really consists of. As it appears on the agenda, the question seems to be concerned with the settlement of some matter of friction or dispute which has not been explained. In our view, this is of some importance, because if the question now being brought before the Council is really one likely to endanger international peace and security, the Security Council will be free to consider the case and adopt any resolution calculated to put an end to the situation, without confining itself to a specific resolution such as that proposed in document S/2663.

12. May I therefore ask the President to provide this clarification.

13. Mr. MUNIZ (Brazil): It is not a question of adding the word "question" mechanically before every item placed on the agenda, as was implied by the President in his statement. Of course in many cases, and I will agree with him, the word "question" is not pertinent. In this particular case, however, my delegation thinks that the insertion of the word "question" is necessary. We do not intend to discuss here the wording of an appeal which the Council has already decided to send to States; what we intend to discuss is the convenience or inconvenience of sending such an appeal. I think that the position of the representative of the United States is correct in this particular instance. In order to place this item on the agenda in a very precise and logical way, and to avoid any misunderstanding, we should refer to it as a "question".

L'Union soviétique préférerait maintenir cette formule. Cela ne signifie nullement que, si ce point est inscrit à l'ordre du jour dans cette rédaction, cela oblige une délégation quelconque au Conseil de sécurité à estimer qu'adopter une telle recommandation serait préjuger la décision finale qui interviendra touchant ce problème. Si ce point est inscrit à l'ordre du jour, toutes les délégations ont le droit d'exposer leur position en la matière de la façon qu'elles estiment convenable étant donné la position du gouvernement qu'elles représentent.

9. C'est pourquoi la délégation de l'Union soviétique n'attache pas en l'occurrence une si grande importance au libellé de ce point de l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Ce qui importe, c'est le fond, et non pas la forme.

10. M. SANTA CRUZ (Chili) (*traduit de l'espagnol*): Afin de pouvoir me prononcer sur la proposition soumise par le représentant des Etats-Unis et sur la déclaration du Président, qui vient de déclarer que ce qui importe, c'est le fond de la question, et non le libellé du point de l'ordre du jour, j'aimerais que le Président précise en quoi consiste la question dont le Conseil de sécurité est saisi.

11. En effet, aux termes de l'Article 34 qui, me semble-t-il, est celui qu'invoque en l'occurrence la délégation de l'Union soviétique, le Conseil de sécurité peut enquêter sur tout différend ou toute situation qui pourrait entraîner un désaccord entre nations ou engendrer un différend; en conséquence, il est indispensable que nous sachions en quoi consiste ce désaccord éventuel ou ce différend éventuel entre nations. Compte tenu de la façon dont la question est présentée dans l'ordre du jour, il semble s'agir du règlement d'un désaccord ou d'un différend qui n'a pas fait l'objet d'un exposé. A mon avis, il s'agit là d'un point important; en effet, si la question dont le Conseil est saisi est vraiment une question qui pourrait menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité serait libre d'examiner le problème et d'adopter toute résolution de nature à mettre fin à cette situation, sans devoir se limiter à une résolution déterminée comme le propose le document S/2663.

12. C'est pourquoi je demande au Président de bien vouloir nous fournir des précisions.

13. M. MUNIZ (Brésil) (*traduit de l'anglais*): Il ne s'agit nullement d'insérer automatiquement le mot "question" au début de l'énoncé de chacun des points de l'ordre du jour, ainsi que le Président l'a laissé entendre dans son intervention. Je suis d'accord avec lui pour penser que, dans bien des cas, il n'y a pas lieu d'employer le mot "question". Mais ma délégation estime que, dans ce cas particulier, il est indispensable d'insérer ce mot. Nous ne nous proposons point d'examiner ici les termes mêmes d'une invitation que le Conseil aurait déjà décidé d'adresser aux Etats; ce que nous voulons faire, c'est examiner le point de savoir s'il est opportun ou non d'envoyer une telle invitation. A mon avis, l'attitude adoptée par le représentant des Etats-Unis à l'égard de ce problème particulier est parfaitement justifiée. Pour que ce point de l'ordre du jour soit exposé de façon précise et logique et pour éviter tout malentendu, il faut en faire précéder l'énoncé du mot "question".

14. Mr. HOPPENOT (France) (*translated from French*): On grounds of logic, the French delegation supports the views expressed by the representatives of the United States and Brazil. We consider, that is, that only if we insert the word "question" in the text of the agenda will we avoid giving the impression that we are prejudging the decision to be adopted at the end of our discussion.

15. With regard in particular to item 3, we consider that the word "adoption", which still more markedly prejudices the outcome of our discussion, should be deleted. The recommendation may be adopted, but it may equally be rejected. Consequently, neither the word "adoption" nor the word "rejection" should logically appear in the agenda.

16. Similarly, item 3 of the agenda should begin with the words: "Recommendation to the General Assembly", etc., or "Question of a recommendation to the General Assembly...".

17. The PRESIDENT (*translated from Russian*): As I understand it, the French representative is making a somewhat different proposal from that submitted by the United States representative. If that is actually his intention, may I ask the French representative to formulate his proposal on item 3 of the provisional agenda more precisely.

18. Mr. HOPPENOT (France) (*translated from French*): I shall attempt to be as clear as possible. I propose that item 3 on the Council's agenda should be drafted as follows: "Question of a recommendation to the General Assembly concerning the simultaneous admission...". I reserve the right to speak later on the proposal made by our colleague, the representative of Greece, with regard to the drafting of the last part of this recommendation.

19. The PRESIDENT (*translated from Russian*): I should like to clarify the question under discussion. Perhaps it would be desirable first to complete the wording of item 2 and then to turn to the wording of item 3. I think it will be more practical to proceed by disposing of the one item and then taking up the other. This will avoid any repetition and unnecessary overlapping.

20. If the members of the Council have no objection, therefore, I would ask speakers to deal with the wording of item 2. After that, when we have agreed on the wording of item 2, we will proceed to discuss the wording of item 3.

21. If there are no objections, we shall proceed in this manner.

22. Mr. GROSS (United States of America): I had asked for permission to speak before the President made his suggestion, and I had intended to speak to item 3. I agree that the suggestion of the President is a sensible one and that we should first dispose of item 2. I have no further comment on that except to press my

14. M. HOPPENOT (France): La délégation française se rallie, pour une raison de logique, aux avis qui ont été donnés par les représentants des Etats-Unis et du Brésil. En effet, nous estimons que c'est seulement en introduisant le mot "question" dans le libellé de l'ordre du jour que nous paraissions ne pas préjuger la décision qui sera prise à la suite de nos débats.

15. En ce qui concerne, en particulier, le point 3, il nous paraîtrait nécessaire de supprimer le mot "adoption" qui, d'une façon plus marquée encore, préjuge l'issue de nos discussions. La recommandation peut être adoptée, mais elle peut aussi être rejetée. Par conséquent, ni le terme "adoption", ni le mot "refus" ne doivent logiquement figurer dans l'ordre du jour.

16. De même, le point 3 de l'ordre du jour devrait commencer par les mots: "Recommandation à l'Assemblée générale", etc., ou "Question d'une recommandation à l'Assemblée générale...".

17. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): Si j'ai bien compris, le représentant de la France présente une proposition quelque peu différente de celle qu'avait soumise le représentant des Etats-Unis. Si telle est bien son intention, je prierais le représentant de la France d'exposer de façon plus précise ce qu'il propose au sujet du point 3 de l'ordre du jour provisoire.

18. M. HOPPENOT (France): Je vais m'efforcer d'être aussi clair que possible. Je propose de rédiger le point 3 de l'ordre du jour du Conseil de la façon suivante: "Question d'une recommandation à l'Assemblée générale tendant à l'admission...". Je me réserve d'intervenir ultérieurement sur la proposition faite par notre collègue, le représentant de la Grèce, en ce qui concerne la rédaction de la dernière partie de cette recommandation.

19. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): Je voudrais apporter quelque précision à la question que nous examinons actuellement. Il serait peut-être plus judicieux de terminer tout d'abord la mise au point du libellé du point 2 et passer alors à la rédaction du point 3. Pour des raisons d'ordre pratique, il me semble sage d'agir de la façon suivante: en terminer avec une question et passer ensuite à la question suivante. Nous éviterions ainsi des répétitions et des chevauchements inutiles.

20. Si les membres du Conseil n'y voient aucune objection, je demande donc aux orateurs qui interviennent dans le débat de traiter de la rédaction du point 2; puis, une fois que nous serons tombés d'accord sur le libellé du point 2 de l'ordre du jour, nous discuterons la rédaction du point 3.

21. Si cette proposition ne soulève aucune objection, nous suivrons cette méthode.

22. M. GROSS (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): J'avais demandé la parole avant que le Président n'ait formulé sa suggestion et j'avais l'intention de parler du point 3 de l'ordre du jour. Je reconnais que la suggestion du Président est raisonnable et que nous devrions tout d'abord en terminer avec le

suggestion that the words, "Question of" be inserted at the beginning of that item.

23. Mr. VON BALLUSECK (Netherlands): I should like to associate myself with what has been said regarding the insertion of the words, "Question of" at the beginning of item 2 on the grounds that were explained a few moments ago by the representative of Brazil. I shall not repeat his arguments.

24. The PRESIDENT (*translated from Russian*): The Soviet Union delegation has already stated that in the Russian text, item 2 of the provisional agenda is formulated indirectly, and reads: "Concerning an appeal".

25. If the Russian wording indicated by the USSR delegation corresponds in English to the wording proposed by the United States representative, it seems to me that there is no substantial disagreement between us on this procedural question. The Russian text will continue to read: "Concerning an appeal", while the English translation of that text will read: "Question of an appeal".

26. I suggest that we stop at this point. If there are no objections, we will consider the question disposed of and proceed to discuss the matter of agenda item 3. We will consider item 2 included in the provisional agenda of the Security Council in the wording I have just indicated.

27. Mr. HOPPENOT (France) (*translated from French*): I should like to point out that there is a quite marked divergence between the English and French texts as translated from Russian. I regard the wording of item 2 in the French text as perfectly acceptable; but the English wording, "Appeal to States to accede, etc. . .", requires the insertion of the word "Question" at the beginning, if we are to avoid giving the impression of prejudging the decision to be taken by the Council. Accordingly, I do not request the insertion of the word "question" in the French text, since that would render the drafting unnecessarily cumbersome.

28. The PRESIDENT (*translated from Russian*): Does any other member wish to speak on this question? Then we shall consider that item 2 in this form is placed on the agenda of the Security Council.

29. We shall proceed to consider the next question. Are there any observations on the wording of item 3?

30. Mr. KYROU (Greece): I have already requested the deletion of the word "fourteen". I take it that the final aim of the Soviet Union initiative is to permit the Security Council to submit its report on the admission of new Members to the next session of the General Assembly. Let us not forget that the General Assembly, at its sixth session held in Paris, made a new recommendation to the Security Council to submit a report on all the applications for admission before us.¹ On the other hand, if we have to deal only with the Soviet Union proposal submitted to us

libellé du point 2 de l'ordre du jour. Je n'ai pas d'autres commentaires à formuler à ce sujet, mais j'insiste toujours pour que l'on insère dans le texte anglais les mots "question of" au début de ce point.

23. M. VON BALLUSECK (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais m'associer à ce qu'ont dit les orateurs précédents au sujet de l'insertion des mots "question of" au début du point 2 de l'ordre du jour, et ce pour les raisons que le représentant du Brésil a exposées il y a quelques minutes. Je ne répéterai pas ses arguments.

24. Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): La délégation de l'Union soviétique a déjà eu l'occasion de déclarer que, dans le texte russe, le point 2 est formulé d'une façon indirecte et qu'il y est question d'une "invitation".

25. Si la formule russe proposée par la délégation de l'URSS correspond, en anglais, à celle que nous propose d'adopter le représentant des Etats-Unis, il n'y a entre nous, me semble-t-il, aucune divergence de vues grave sur cette question de procédure. Il sera dit dans le texte russe: "D'une invitation" et dans le texte anglais: "Question of an appeal".

26. Je suggère que nous nous en tenions là. S'il n'y a pas d'objections, je vais considérer cette question comme réglée et je proposerai au Conseil de passer à l'examen du point 3 de l'ordre du jour. Quant au point 2, nous allons considérer qu'il est inscrit à l'ordre du jour provisoire sous la forme que je viens de mentionner.

27. M. HOPPENOT (France): Je tiens à faire observer qu'il y a une divergence assez nette entre les textes anglais et français, tels qu'ils ont été traduits du russe. Pour ma part, je considère que le libellé du point 2 est parfaitement acceptable en français. En revanche, les mots anglais "Appeal to States to accede", etc., nécessitent l'introduction, au début, du mot "question", de façon à ne pas laisser supposer que l'on préjuge la décision que prendra le Conseil. Par conséquent, dans le texte français, je ne demande pas l'insertion du mot "question" qui en alourdirait inutilement la rédaction.

28. Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Personne ne veut prendre la parole sur cette question? Dans ce cas, il est décidé que le point 2 sera ainsi libellé dans l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

29. Nous passons à l'examen du point suivant de l'ordre du jour. Quelqu'un a-t-il des observations à formuler au sujet du libellé du point 3?

30. M. KYROU (Grèce) (*traduit de l'anglais*): J'ai déjà demandé la suppression du mot "quatorze". Je présume que l'objectif final que cherche à atteindre la délégation de l'Union soviétique est de permettre au Conseil de sécurité de soumettre son rapport relatif à l'admission de nouveaux Membres à la prochaine session de l'Assemblée générale. N'oublions pas qu'à sa sixième session tenue à Paris, l'Assemblée générale a adressé au Conseil de sécurité une nouvelle recommandation, qu'elle l'a invité à faire rapport sur toutes les demandes d'admission dont il est saisi¹.

¹ See Official Records of the General Assembly, Sixth Session, Resolutions, resolution 506 (VI).

¹ Voir les Documents officiels de l'Assemblée générale, sixième session; Résolutions, résolution 506 (VI).

[S/2664], I would respectfully remark that the Security Council had already dealt with it in Paris at its 573rd meeting on 6 February 1952.

31. For the sake of brevity I will not insist on a vote or on a more detailed discussion of my request if it is agreed that during the discussion of the Soviet Union proposal it would be not only the right but also the duty of all the members of the Security Council eventually to refer to other candidates for admission to the United Nations.

32. Sir Gladwyn JEBB (United Kingdom): I do not think that we ought to waste much time on the phraseology of item 3 which is now before us. I do not think it is altogether unimportant, because my delegation has always held that possible items on our agenda ought to be formulated in, so to speak, a neutral and non-tendentious way. It is quite clear why that is so because, otherwise, you might get a delegation which, for reasons of its own, would put down an item that would read, for instance, "Violation by State X of all the principles of the Charter", or "Horrible behaviour of State Y in connexion with some incident or other". That would tend to prejudice the discussion of this incident or alleged incident from the start.

33. In a slight degree, I think that the phraseology here suggested, namely, "Adoption of a recommendation," does tend to suggest that we ought to adopt such a recommendation, which no doubt quite a number of us would think to be inadvisable rather than advisable. Therefore, I would second the proposal originally made by the United States representative that we should put in the words, "Question of adoption of a recommendation". However, if the President feels that that is not what he would like himself, I would suggest an alternative proposal; namely, that item 3 would read simply, "Admission of new Members", which is what we have always called it up to now. After that, in brackets, the President might have his own phraseology, if he likes, "Adoption of a recommendation..." because then it would be made clear that what we are really discussing is the subject of the general admission of new Members, and as part of that, a suggestion put forward by the President containing a specific recommendation which may or may not be acceptable to the others.

34. I therefore have two concrete proposals to make: either that the words "question of" should be inserted before the word "adoption," or, alternatively, that item 3 should read "Admission of new Members (adoption of a recommendation...)" in accordance with the President's own proposal.

35. Regarding the question of substance concerning item 3; namely, whether or not we should omit the

D'autre part, s'il ne s'agit que d'examiner la proposition de l'Union soviétique soumise actuellement au Conseil [S/2664], je me permettrai de rappeler que le Conseil de sécurité a déjà eu l'occasion d'examiner cette proposition au cours de sa 573ème séance, tenue le 6 février dernier à Paris.

31. Pour ne pas prolonger la discussion, je n'insisterai pas pour que le Conseil se prononce par un vote ou examine de manière plus détaillée ma demande, à condition qu'il soit entendu qu'au cours de l'examen de la proposition de l'URSS, tous les membres du Conseil de sécurité n'auront pas seulement le droit, mais aussi le devoir, de parler également d'autres Etats désireux d'être admis à l'Organisation des Nations Unies.

32. Sir Gladwyn JEBB (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je ne crois pas que nous devions perdre du temps à examiner le libellé du point 3 dont nous sommes saisis. Cela ne signifie pas, bien entendu, qu'à mon avis cette question ne présente pas d'importance, car ma délégation a toujours soutenu que les questions dont l'inscription à l'ordre du jour est proposée devaient être formulées d'une façon, pour ainsi dire, neutre et non tendancieuse. Cela est fort compréhensible, car, s'il en était autrement, une délégation pourrait, par exemple, proposer une question libellée comme suit: "Violation par tel Etat de tous les principes de la Charte", ou: "Attitude abominable adoptée par tel Etat en ce qui concerne tel ou tel incident"; de telles formules risqueraient de préjuger dès le début l'examen de l'incident ou du prétendu incident en question.

33. J'estime que la formule proposée, à savoir: "Adoption d'une recommandation" donne à croire que nous devrions adopter une telle recommandation, alors que plusieurs d'entre nous estiment, sans aucun doute, que cela n'est point indiqué. C'est pourquoi j'appuierais volontiers la proposition initiale du représentant des Etats-Unis selon laquelle il y aurait lieu d'employer la formule: "Question de l'adoption d'une recommandation". Cependant, si le Président estime que cette formule ne correspond pas à ses propres désirs, j'aurais une autre proposition à formuler, à savoir que le point 3 soit libellé simplement: "Admission de nouveaux Membres", ce qui correspond d'ailleurs à la formule que nous avons employée jusqu'ici. A la suite de cette formule on pourrait insérer entre parenthèses les mots "Adoption d'une recommandation...", si le Président y tient. De cette manière, nous indiquerions très clairement que nous examinons en réalité le problème de l'admission de nouveaux Membres en général et que, dans le cadre de ce problème plus vaste, nous examinons une proposition du Président touchant une recommandation qui peut être acceptable ou non pour les autres membres du Conseil.

34. Je propose donc de choisir entre les deux solutions suivantes: la première consiste à insérer le mot "question" avant le mot "adoption"; la deuxième tend à énoncer le point 3 de la façon suivante: "Admission de nouveaux Membres (adoption d'une recommandation...)" ainsi que l'a proposé le Président.

35. Pour la question de fond touchant le point 3, c'est-à-dire la question de savoir s'il y a lieu ou non de

word "fourteen", as has been proposed by the Greek representative. I myself would be opposed to that since, if my commendation for the phraseology is accepted, it would be evident that that proposal which includes the word "fourteen" is a Soviet Union proposal and is not one which is necessarily made by anybody else. Consequently if you adopt my alternative formula, namely, "Admission of new Members," it will not be necessary for anybody to eliminate the word "fourteen" because he himself objected to that word. I hope at this stage that my Greek colleague will accept that view.

36. Mr. KYROU (Grèce): The alternative proposal of the representative of the United Kingdom completely meets my point, and I am prepared to adopt it.

37. Mr. GROSS (United States of America): I would like to support the statement of the representative of the United Kingdom. On the whole, I think that I prefer the second alternative to my own original proposal. I think it does conform more closely to our practice and that it does make it more clear, which was my original objective in making this suggestion. In the matter of adopting an agenda, we are dealing with questions of form rather than with questions of substance. I think I would withdraw my suggestion for inserting the word "question" in favour of the second suggestion made by the representative of the United Kingdom.

38. The PRESIDENT (*translated from Russian*): I should like to clarify the situation which has arisen in the Security Council.

39. If I understand the position rightly, the United Kingdom representative has in effect submitted two proposals. In the first place, he supported the proposal made by the United States representative, i.e., he would prefer item 3 of the provisional agenda of the Security Council to be worded as the United States representative suggests; and in the second place, he submitted an alternative proposal, namely, that item 3 of the provisional agenda of the Security Council should be worded: "Admission of new Members".

40. I did not catch whether the United Kingdom representative wished those words "Admission of new Members" to be followed by a colon or by a full stop; but next was to come the wording proposed by the Soviet Union delegation.

41. Thus the United Kingdom representative, if I did not misunderstand him, appears in effect to have submitted two proposals. I should like to be clear which of those proposals he intends to press.

42. Sir Gladwyn JEBB (United Kingdom): I think I suggested that my preference as between these two formulae would be coloured to some extent by the President's preference. But since he has not himself indicated a preference, then I think I might say here and now that my preference is for the second formula,

supprimer le mot "quatorze", ainsi que l'a proposé le représentant de la Grèce, je serais pour ma part opposé à cette proposition. En effet, si le Conseil adopte la formule que je viens de proposer, il sera évident que la proposition qui contient le mot "quatorze" n'émane que de la délégation de l'URSS et qu'elle ne correspond pas nécessairement aux vues des autres membres du Conseil. Par conséquent, si vous adoptez ma deuxième formule, à savoir: "Admission de nouveaux Membres", personne n'aura besoin de demander la suppression du mot "quatorze" pour la simple raison qu'il s'oppose à l'emploi de ce mot. J'espère qu'à ce stade de la discussion mon collègue grec acceptera ma manière de voir.

36. M. KYROU (Grèce) (*traduit de l'anglais*): La deuxième proposition du représentant du Royaume-Uni tient compte de l'objection que j'ai formulée, et je suis donc prêt à l'accepter.

37. M. GROSS (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais appuyer la déclaration que vient de faire le représentant du Royaume-Uni. Dans l'ensemble, sa deuxième proposition me semble préférable à celle que j'avais formulée moi-même à l'origine. J'estime en effet qu'elle est plus conforme à la pratique que nous avons suivie jusqu'ici; elle précise en outre le libellé du point 3 et atteint donc l'objectif même que je me proposais lorsque j'ai soumis ma propre proposition. Les questions dont nous avons à traiter en examinant l'adoption de l'ordre du jour portent sur la forme plutôt que sur le fond. Je suis donc porté à retirer ma proposition concernant l'insertion du mot "question" et à appuyer la deuxième proposition du représentant du Royaume-Uni.

38. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): Je voudrais préciser la situation dans laquelle se trouve le Conseil de sécurité.

39. Si je comprends bien, le représentant du Royaume-Uni a en fait présenté deux propositions; d'une part, il a appuyé la proposition du représentant des Etats-Unis, c'est-à-dire qu'il préfère que le libellé du point 3 de l'ordre du jour provisoire du Conseil de sécurité soit celui qu'a proposé le représentant des Etats-Unis; d'autre part, il a présenté, à titre de variante, une autre proposition tendant à libeller comme suit le point 3 de l'ordre du jour provisoire du Conseil de sécurité: "Admission de nouveaux Membres".

40. Je n'ai pas saisi ce que le représentant du Royaume-Uni a voulu dire au sujet de l'insertion de deux points ou d'un point après les mots "Admission de nouveaux Membres", mais, après ces mots, vient le texte qu'a proposé la délégation de l'Union soviétique.

41. Si j'ai bien compris la proposition du représentant du Royaume-Uni, il s'agit en fait de deux propositions. Je voudrais savoir sur laquelle de ces propositions il insiste.

42. Sir Gladwyn JEBB (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je crois avoir indiqué que mon choix de l'une de ces deux formules dépendrait, dans une certaine mesure, de la préférence exprimée par le Président. Mais, comme le Président n'a pas exprimé de préférence, il me semble que je peux dire dès à

namely the one, "Admission of new Members", and that I suggest it should read:

"Admission of new Members:

"(a) Adoption of a recommendation to the General Assembly concerning the simultaneous admission to membership in the United Nations of all fourteen States which have applied for such admission."

43. That is my concrete proposal. I understand it is now supported by the representatives of the United States and Greece, who have withdrawn their original proposals; thus, there is now only one proposal before the Council.

44. The PRESIDENT (*translated from Russian*): In his second statement, the United Kingdom representative has clarified his formulation. If I remember rightly—the interpreters will correct me—his first version did not include an "(a)" before the text proposed by the Soviet Union delegation. In his second statement, the United Kingdom representative introduced a new element—"a". It has been the practice of the Security Council, however, to use an "(a)" only if there is a "(b)". There is a Russian proverb which says: "If you say 'a', you might as well say 'b'". In this case, however, the provisional agenda contains only one item. We can call it what we like—"a", "(b)" or "(c)"; but whatever letter or number we insert, it remains a single item. The Soviet Union delegation therefore sees no grounds for an enumeration in this item.

45. The Soviet Union delegation takes it as being self-evident that the USSR delegation has placed before the Security Council the question of the admission of new Members. The Soviet Union delegation therefore sees no reason why the four words "Admission of new Members" and a full stop should not be inserted before the wording proposed by the USSR delegation.

46. Let me reply at the same time to the representative of Greece. It is obvious that in accordance with the Charter, the rules of procedure and the practice of the Security Council, every representative to the Security Council has, has always had, and always will have the right to submit any proposal. That is the right of every representative to the Security Council. If any other proposals are submitted, therefore, the Security Council will of course consider their inclusion in the agenda; or if, in the course of the discussion of the items which are already on the provisional agenda, other proposals are submitted, it will obviously be the duty of the Security Council to consider them. Every delegation has that right.

47. To sum up: I think that we could draft item 3 as follows: "Admission of new Members"—full stop or colon—and then the wording proposed by the USSR delegation. I do not insist on either a full stop or a colon. If the majority of the members of the Security Council would prefer a full stop to follow

présent que je préfère la deuxième formule, à savoir "Admission de nouveaux Membres" et je propose de donner à ce point le libellé suivant:

"Admission de nouveaux Membres:

"a) Adoption d'une recommandation à l'Assemblée générale tendant à l'admission simultanée à l'Organisation des Nations Unies des quatorze Etats qui ont présenté des demandes à cet effet."

43. Telle est ma proposition précise. Je crois comprendre qu'elle est appuyée par les représentants des Etats-Unis et de la Grèce, qui ont retiré leurs propositions initiales; nous ne sommes donc saisis que d'une seule proposition.

44. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): Dans sa deuxième intervention, le représentant du Royaume-Uni a précisé la formule qu'il propose. Si mes souvenirs sont bons—et je demanderai éventuellement aux interprètes de me corriger—dans la première rédaction présentée par la délégation britannique, la formule proposée par la délégation de l'Union soviétique n'était pas précédée d'un a. Dans sa deuxième déclaration, le représentant du Royaume-Uni a fait figurer un élément nouveau, à savoir le a. Or, la pratique suivie par le Conseil de sécurité veut qu'on n'adopte un a que s'il y a un b. D'après un dicton populaire, "qui dit A, doit aussi dire B". Cependant, dans le cas qui nous occupe, l'ordre du jour provisoire ne comporte qu'un seul point. Nous pourrions l'appeler à notre guise: a, b ou c. Nous pourrions le faire précéder de n'importe quelle lettre ou de n'importe quel chiffre, mais il restera toujours unique. C'est pourquoi la délégation de l'Union soviétique ne voit pas l'utilité d'introduire un ordre alphabétique.

45. De l'avis de la délégation de l'Union soviétique, il ne fait aucun doute que cette délégation a saisi le Conseil de sécurité de la question de l'admission de nouveaux Membres. En conséquence, la délégation de l'Union soviétique ne s'oppose en aucune façon à ce qu'on fasse précéder la formule qu'elle a proposée des mots suivants: "Admission de nouveaux Membres".

46. J'aimerais répondre en même temps au représentant de la Grèce. Il est évident qu'aux termes de la Charte et conformément à notre règlement intérieur et à la pratique suivie par le Conseil de sécurité, tout représentant au Conseil de sécurité a eu, a et aura toujours le droit de présenter n'importe quelle proposition. C'est là un droit que tout représentant au Conseil de sécurité peut exercer. C'est pourquoi, si d'autres propositions viennent à être présentées, le Conseil de sécurité examinera, sans aucun doute, la question de leur inscription à l'ordre du jour. De même, si de nouvelles propositions sont formulées au cours de l'examen des questions qui figurent déjà à l'ordre du jour provisoire, le Conseil sera tenu de les examiner. Chaque délégation a le droit de l'exiger.

47. En résumant la discussion qui vient d'avoir lieu, j'estime que nous pourrions énoncer le point 3 de la façon suivante: "Admission de nouveaux Membres", après quoi nous pourrions mettre un point ou deux points et ajouter la formule proposée par la délégation de l'URSS. Je n'ai pas d'idées préconçues quant à la

those four words, I have no objection. If we reach agreement on this point, we can presumably proceed to consider the substance of the question.

48. Sir Gladwyn JEBB (United Kingdom): The purpose — and I am sure it will not have escaped the President — of putting in the words "Admission of new Members" was not just a triviality, as I think the President rather sought to represent, but in order to make it quite clear that this item on our agenda would relate to the whole matter of the admission of new Members and to a debate on the whole matter, and not, as might otherwise be thought, to a debate on the simple proposal made by the representative of the Soviet Union. That was the intention. That has been accepted, as I understand it, by the President. But the further suggestion of putting in the mystic letter "(a)" had a rather similar intention. That was designed to make it quite clear that, in our debate on the whole question, the Soviet Union proposal would be only one of the possible proposals before the Council, and not even the principal one perhaps. However, as a great concession to the President, and provided the other representatives agree, I am prepared to eliminate the "(a)" from my proposal, provided the President agrees to the words "Adoption of a recommendation... etc." appearing in a separate line.

49. The PRESIDENT (*translated from Russian*): "The further you go into the wood, the thicker it gets". In every statement he makes, the United Kingdom representative submits new additions to his original proposal. First he added a line; now he is adding two. He would place the first four words in the first line and the remaining words in the second.

50. In order to avoid a discussion on full stops, commas and lines, it might be desirable to adopt the item proposed by the Soviet Union delegation in the following form: "Proposal for the adoption of a recommendation to the General Assembly..." and then would follow the rest of the USSR wording. This wording, I assume, will show that the proposal has been submitted by one delegation. It will be for the other delegations to determine their positions on the proposal when the question comes up for consideration.

51. At the same time, every delegation is entitled to submit its own proposal in the form it regards as most suitable, whatever the subject of the proposal may be, whether it is a proposal on the admission of new Members or any other kind of proposal. Every delegation has that right. In this case, however, we are discussing a question proposed by the Soviet Union delegation in the wording proposed by that delegation. This is the Soviet Union delegation's own proposal. Every delegation is entitled to take whatever position it pleases on that proposal while it is being discussed. The proposal of a given delegation remains the proposal of that delegation.

punctuation. Si la majorité des membres du Conseil de sécurité demandent qu'on mette un point, je n'y verrai aucune objection. J'estime que si nous parvenons à nous entendre à ce sujet, nous pourrions passer à l'examen de la question quant au fond.

48. Sir Gladwyn JEBB (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): L'adjonction des mots "Admission de nouveaux Membres" avait un objet qui, j'en suis sûr, n'aura pas échappé au Président, et ne constituait nullement une question de détail, comme le Président a tenté de le faire croire; cette modification avait pour objet de préciser sans équivoque aucune que ce point de notre ordre du jour concernerait la question de l'admission de nouveaux Membres dans son ensemble et entraînerait un débat sur toute cette question, et non pas, comme on aurait pu le penser autrement, un débat portant uniquement sur la proposition formulée par le représentant de l'Union soviétique. Tel était le but visé. J'ai cru comprendre que le Président l'a accepté. La proposition complémentaire tendant à ajouter la lettre *a* visait un but analogue. Elle avait pour objet de bien préciser que, lors du débat que nous consacrerons à l'ensemble de la question, la proposition de l'Union soviétique serait l'une de celles dont le Conseil pourrait être saisi et qu'elle ne serait peut-être même pas la proposition principale. Cependant, et il s'agit là d'une concession au Président, je suis prêt à supprimer le *a* dans ma proposition, sous réserve de l'accord des autres représentants et à condition que le Président accepte que les mots "Adoption d'une recommandation, etc." figurent dans un alinéa distinct.

49. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): Comme dit le dicton, "plus on s'engage dans la forêt, plus on trouve de bois mort". Dans chacune de ses déclarations, le représentant du Royaume-Uni apporte de nouveaux additifs à sa proposition initiale. D'abord, il a ajouté une ligne; maintenant, il en ajoute deux. Il veut que les quatre premiers mots figurent à la première ligne, et le reste à la deuxième.

50. Afin d'éviter une discussion sur des points, des virgules et des lignes, il serait préférable d'intituler comme suit cette question que la délégation de l'URSS a proposé d'inscrire à l'ordre du jour: "Proposition relative à l'adoption d'une recommandation à l'Assemblée générale...", puis de reprendre le texte de la proposition de l'URSS. J'estime que ce libellé indiquera qu'il s'agit bien d'une proposition présentée par une délégation. Les autres délégations seront entièrement libres, au cours de l'examen de la question, de se prononcer sur cette proposition.

51. D'autre part, chaque délégation a toute latitude de présenter ses propres propositions en les formulant de la manière qui lui semble la plus convenable, c'est-à-dire en les soumettant sous la forme de questions, de propositions relatives à l'admission de nouveaux Membres ou de toute autre proposition. Chaque délégation a le droit de le faire. Pour le moment, nous examinons la question soumise par la délégation de l'Union soviétique et la formule proposée par cette délégation. Chaque délégation a le droit de se prononcer sur cette proposition lorsqu'elle fera l'objet d'un examen. Les propositions soumises par une délégation restent toujours les propositions de la délégation en question.

52. We therefore consider that the best course would be to place the USSR delegation's proposal on the agenda in the form in which it was proposed by that delegation, but to insert the word "Proposal" before the text of the item. It will thus be clear that this is a proposal concerning the adoption of a recommendation. It is self-evident that the proposal has been submitted by one delegation only, that that delegation is submitting the proposal for the consideration of the Security Council and that the Security Council is in duty bound to discuss it.

53. I would stress once again that, if other delegations wish to submit their own proposals on the question of the admission of new Members, each of them is entitled to submit any question in any form it finds expedient for itself and for others.

54. If we can agree on this formulation, we will be able to conclude our procedural discussion.

55. Mr. SANTA CRUZ (Chile) (*translated from Spanish*): It is regrettable that we should be wasting time over a question of procedure when we all know what the result will be: in the end the Council will discuss the USSR proposal set forth in document S/2664, and will certainly also discuss other proposals which will be submitted on the admission of other applicants or on some other way of dealing with the admission of the fourteen States.

56. All we have before us is, of course, the USSR proposal relating to the adoption of recommendations to the General Assembly on the simultaneous admission of the fourteen States. It is obvious, however, that, as on other occasions in the past, the Council wishes, while discussing proposals concerning the admission of certain applicants, to take the opportunity of discussing other proposals. I feel, therefore, that the item should be worded as follows:

"3. Admission of new Members:

"(a) Proposal submitted by the delegation of the Union of Soviet Socialist Republics",
or simply

"Proposal for the adoption of a recommendation to the General Assembly, etc. . . .";

"b" — We formally propose the following: —
"Consideration of other applications for admission of new Members, and of other proposals relating to admission."

57. This does not mean that we have submitted or propose to submit a resolution, but obviously, if the item is worded in this way, it will be open to other delegations to do so.

58. Sub-item (b), I repeat, would be worded as follows: "Consideration of other applications for admission of new Members and of other proposals relating to admission".

59. This method of procedure would give the USSR delegation an assurance that one of the bases of discussion would be a proposal already submitted and

52. Nous estimons, par conséquent, qu'il serait le plus sage d'inscrire la proposition de l'URSS à l'ordre du jour sous la forme même où elle a été soumise, tout en la faisant précéder du mot "proposition". Il serait clair ainsi qu'il s'agit là d'une proposition tendant à l'adoption d'une recommandation. Il va sans dire que cette proposition a été présentée par une seule délégation, que cette délégation la soumet à l'attention du Conseil de sécurité et qu'il est du devoir du Conseil de l'examiner.

53. Je tiens à souligner une fois de plus que, si d'autres délégations veulent présenter des propositions au sujet de l'admission de nouveaux Membres, chacune d'entre elles aura le droit d'employer la formule qui serve le mieux ses propres intérêts et ceux des autres.

54. Si nous parvenons à nous entendre sur la formule que je viens de proposer, nous pourrions mettre fin à cette discussion de procédure.

55. M. SANTA CRUZ (Chili) (*traduit de l'espagnol*): Il est regrettable que nous perdions du temps sur une question de procédure, alors que nous connaissons tous d'avance le résultat de cette discussion: le Conseil finira par examiner la proposition de l'URSS qui fait l'objet du document S/2664, et discutera sans doute aussi les autres propositions qui seront présentées au sujet de l'admission d'autres Etats ou au sujet d'une autre façon d'examiner la question de l'admission des quatorze Etats.

56. Certes, le seul document dont nous soyons saisis en ce moment est la proposition de la délégation de l'Union soviétique qui a trait à l'admission simultanée des quatorze Etats; mais, d'autre part, il est apparu que le Conseil, tout comme il l'a fait à plusieurs reprises dans le passé, désire profiter du débat sur les propositions relatives à l'admission de certains candidats pour procéder en même temps à l'examen d'autres propositions. En conséquence, je crois qu'il convient de formuler ce point de l'ordre du jour comme suit:

"3. Admission de nouveaux Membres:

"a) Proposition de la délégation de l'Union soviétique",
ou simplement:

"Proposition relative à l'adoption de recommandations à l'Assemblée générale", etc.;

"b)" — Pour cet alinéa, nous proposons formellement le texte suivant: — "Examen d'autres demandes relatives à l'admission de nouveaux Membres et d'autres propositions relatives à cette admission."

57. Ce que je viens de dire ne signifie nullement que nous ayons présenté un projet de résolution à cet effet ou que nous nous proposons d'en présenter ultérieurement, mais il est évident qu'en procédant ainsi, nous permettrions à d'autres délégations de le faire.

58. Je répète le texte que nous proposons pour l'alinéa b: "Examen d'autres demandes relatives à l'admission de nouveaux Membres et d'autres propositions relatives à cette admission".

59. Cette façon de procéder donnerait à la délégation de l'Union soviétique l'assurance que nous prendrions comme une des bases de discussion la proposition

appearing in document S/2664; and the other members of the Council would be certain that they would be able to consider proposals regarding other applications or to make different proposals concerning the fourteen applicants to which the Soviet Union proposal refers.

60. I do not think that this wording can present any difficulty. It would also ensure that there will be a discussion of the matter similar to those held in the Council on previous occasions.

61. The PRESIDENT (*translated from Russian*): The Chilean representative's proposal now contains a letter "(b)". We already have "(a)", and now we have a "(b)". From the point of view of punctuation and logic, "(b)" should follow "(a)". From the point of view of precedent, however, the Chilean representative's proposal is unprecedented. He proposes to include an unknown proposal in the agenda of the Security Council. In all the Security Council's experience there has never been a case in which the Council has taken a decision to place on its agenda an unknown proposal or a proposal which has not been formulated precisely and clearly.

62. For if we agree to the Chilean representative's proposal and insert the words "Consideration... of other proposals" in sub-paragraph "(b)", that will in fact mean that the Security Council will have given authorization in advance for the consideration of proposals unknown to it.

63. It is an established part of the practice of the Security Council that before it is placed on the agenda, every proposed item must be considered by the Council; it must be considered by means of the procedure of deciding the question of inclusion of this proposed item in the provisional agenda. From the point of view of precedent, it is hardly desirable to take an *a priori* decision to include in the agenda certain indeterminate proposals which are unknown to the Security Council.

64. I draw the attention of members of the Security Council to this circumstance, and ask them to give their views on the Chilean representative's proposal.

65. Mr. SANTA CRUZ (Chile) (*translated from Spanish*): As I see it, when a subject is placed on the agenda, the general item is given rather than a proposal. There may be various proposals regarding the item.

66. The USSR proposal is obviously not broad in scope; it does not even allow for the separate consideration of the applications of the fourteen States. The proposal refers to the joint and simultaneous admission of the fourteen applicants.

67. These applications, however, exist; they have been submitted to the United Nations. The Security Council is therefore perfectly entitled to consider them separately or together as the members of the Council may see fit. Accordingly, the President may interpret the Chilean delegation's proposal — if the President wishes, I shall give a further explanation — in the

qu'elle a présentée et qui fait l'objet du document S/2664; quant aux autres membres du Conseil, ils auraient l'assurance de pouvoir examiner des propositions relatives à d'autres demandes ou de pouvoir présenter des propositions différentes touchant les quatorze candidats visés dans la proposition de l'Union soviétique.

60. Je ne crois pas qu'une formule de ce genre puisse soulever de difficultés. En outre, nous serions sûrs que le Conseil consacrerait à cette question un débat analogue à ceux qu'il a tenus précédemment.

61. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): D'après la proposition du représentant du Chili, il y aurait aussi une question b. Nous avons déjà une question a, maintenant nous avons une question b. Au point de vue de la ponctuation, il est logique qu'une question b vienne après une question a. Cependant, la proposition du représentant du Chili est sans précédent. Ce représentant propose en effet d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil de sécurité une proposition inconnue. Dans la pratique des travaux du Conseil de sécurité, nous ne connaissons pas de cas où le Conseil aurait décidé d'inscrire à son ordre du jour des propositions inconnues dont le texte ne fût pas clairement libellé.

62. En effet, en adoptant la proposition du représentant du Chili tendant à insérer une question b sous le titre: "Examen... d'autres propositions", le Conseil autoriserait d'avance l'examen de propositions qu'il ne connaît pas.

63. La pratique des travaux du Conseil de sécurité veut que toutes les questions, avant d'être inscrites à l'ordre du jour, soient examinées par le Conseil de sécurité dans l'ordre où elles figurent dans l'ordre du jour provisoire. Pour ce qui est des précédents, il semble illogique de décider *a priori* d'inscrire à l'ordre du jour des propositions que le Conseil de sécurité ne connaît pas.

64. J'attire l'attention des membres du Conseil de sécurité sur ce fait, et je les invite à se prononcer sur la proposition du représentant du Chili.

65. M. SANTA CRUZ (Chili) (*traduit de l'espagnol*): J'estime que, lorsqu'on inscrit une question à l'ordre du jour, il ne s'agit pas tant d'une proposition que d'un problème général. Il est certain qu'il peut y avoir diverses propositions touchant ce problème général.

66. Il va de soi que la proposition de l'URSS n'a pas une portée très étendue; elle ne tend pas davantage à ce qu'on examine séparément les demandes des quatorze Etats. Cette proposition vise, en effet, à l'admission en bloc, à l'admission simultanée des quatorze candidats.

67. Cependant, ces demandes existent; elles ont été présentées à l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil de sécurité a donc parfaitement le droit de les examiner, soit séparément, soit conjointement, selon la préférence des membres du Conseil. En conséquence, le Président peut considérer que la proposition de la délégation chilienne — je pourrai, au besoin, la préciser

sense that sub-item (b) would be: "Consideration of applications for the admission of new Members". It would be a different item from that submitted by the USSR delegation, because the USSR proposal refers to the simultaneous admission of all the applicant States.

68. My proposal was intended mainly to avoid loss of time, because, as I have said, I believe that we shall reach the same result whatever procedure is adopted.

69. Mr. VON BALLUSECK (Netherlands): The President himself has said that once we say "a", we must say "b". The representative of Chile just now tried to give his conception of what "b" might be. The President has certain objections to that. He said that this is an unknown proposal. It seems to me that it would be very simple to give identity to this unknown quantity if we simply took before us certain requests and recommendations which the sixth session of the General Assembly transmitted to us. I refer to resolution 506 (VI) on the admission of new Members, where in part A the General Assembly recommends that the Security Council reconsider all pending applications for the admission of new members. In part B, paragraph 1, the General Assembly requests the Security Council to report to the General Assembly at its seventh session on the status of applications still pending.

70. It seems to me that these two requests, if we would consider them as item (b), under the general heading "Admission of new Members", would cover a great part of the ground, and perhaps all of it, which we may want to cover. I do not make a formal proposal at this time, but I suggest for the consideration of the Council now that it might consider whether it would be wise to add as sub-item (b), under the general heading of "Admission of new Members", something like "Consideration of resolution 506 (VI)".

71. The PRESIDENT (*translated from Russian*): Does any member wish to speak on the proposal, or rather on the views stated by the Netherlands representative?

72. It would be helpful if the Netherlands representative would formulate his idea or his proposal more precisely. Then it will be clearer to the Security Council what he is actually proposing.

73. Mr. VON BALLUSECK (Netherlands): I cannot possibly be more clear than the General Assembly has been, unless we should assume there is a lack of clarity in the General Assembly. Resolution 506 (VI) is very clear indeed. It makes certain recommendations, and if the President wants me to I can read the whole paragraph, but it will take a lot of time. I suggest that we add to agenda item (3) after "Admission of new Members", followed by sub-item (a), which is the President's own proposal, a sub-item (b) saying "Consideration of resolution 506 (VI) of the General Assembly". The resolution speaks for itself. It recommends and requests definite things of

davantage — tend à donner à la question b la rédaction suivante: "Examen des demandes relatives à l'admission de nouveaux Membres". C'est là une question différente de celle qui a été présentée par la délégation de l'Union soviétique; en effet, le point proposé par l'Union soviétique concerne l'admission simultanée de tous les Etats candidats.

68. En formulant cette suggestion, j'ai tenu avant tout à éviter toute nouvelle perte de temps, car, comme je l'ai déjà dit, j'estime que, quelle que soit la méthode adoptée, nous arriverons toujours au même résultat.

69. M. VON BALLUSECK (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*): Le Président a lui-même indiqué que, si nous avons un point a, nous devons nécessairement avoir un point b. Le représentant du Chili vient d'essayer de nous expliquer en quoi devrait, à son avis, consister ce point b. Le Président a élevé certaines objections à ce sujet. Il a déclaré qu'il s'agit là d'une proposition inconnue. Il me semble qu'il serait très facile d'évaluer cette inconnue si nous examinons simplement certaines instructions et recommandations que l'Assemblée générale nous a adressées à sa sixième session. Je fais allusion à la résolution 506 (VI) relative à l'admission de nouveaux Membres; dans la partie A de cette résolution, l'Assemblée générale recommande que le Conseil de sécurité procède à un nouvel examen de toutes les demandes d'admission en suspens. Au paragraphe 1 de la partie B, elle prie le Conseil de lui faire rapport, à sa septième session, sur la suite donnée aux demandes d'admission encore en suspens.

70. Il me semble qu'en faisant mention, au point b, de ces deux décisions de l'Assemblée générale, sous le titre général "Admission de nouveaux Membres", nous résoudrions en grande partie, et peut-être même entièrement, le problème que nous voulons traiter. Sans vouloir présenter actuellement une proposition formelle, je suggère au Conseil d'examiner s'il ne conviendrait pas d'ajouter, sous la rubrique générale "Admission de nouveaux Membres", un alinéa b, qui pourrait s'intituler: "Examen de la résolution 506 (VI)".

71. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): Quelqu'un demande-t-il la parole au sujet de la proposition ou des observations formulées par le représentant des Pays-Bas?

72. Il serait souhaitable que le représentant des Pays-Bas formule sa proposition ou ses observations de façon plus précise; le Conseil aurait alors une idée plus claire de ce qu'il propose pratiquement.

73. M. VON BALLUSECK (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*): Je ne puis être plus clair que l'Assemblée générale, à moins de supposer que la résolution de l'Assemblée générale manque de clarté. La résolution 506 (VI) ne laisse vraiment place à aucune équivoque. Elle formule certaines recommandations; si le Président le désire, je peux donner lecture de tout le paragraphe en question, mais cette lecture prendra beaucoup de temps. Je propose d'ajouter, au point 3 de l'ordre du jour, après les mots "Admission de nouveaux Membres", un alinéa a dont le texte reprendrait celui que propose le Président et un alinéa b libellé comme suit: "Examen de la résolution 506 (VI) de

us. It recommends that we reconsider all pending applications for the admission of new Members, and requests us to report to the General Assembly on the status of applications still pending.

74. That marking covers a wide enough ground, in my opinion, to enable all of us to bring forward, if we so desire, our views on existing pending applications and eventually others which may become pending between now and the seventh session of the General Assembly.

75. The PRESIDENT (*translated from Russian*): The Netherlands representative's proposal is presumably now clear to all members of the Security Council.

76. I should like to ask the Chilean representative whether he can agree to accept the Netherlands representative's proposal, the purpose of which, if I understood the Netherlands representative rightly, is to clarify sub-paragraph (b) and to formulate the item explicitly "Consideration of General Assembly resolution 506 (VI)".

77. Mr. SANTA CRUZ (Chile) (*translated from Spanish*): I of course accept the suggestion made by the representative of the Netherlands, because it is the same as the proposal I made in my last speech. That is to say, the item will read as follows: "Consideration of pending applications for the admission of new Members", following the precise wording of resolution 506 (VI) of the General Assembly.

78. The wording suggested by the representative of the Netherlands also has the advantage of making it perfectly clear to the President that it is not necessary to have a previous proposal regarding these applications to enable the Council to deal with them. The Assembly has instructed us to review them and submit a report on the subject. Delegations may submit such proposals as they think fit in the light of that review and of the discussion.

79. The PRESIDENT (*translated from Russian*): Let us sum up the situation as it now stands. The Security Council has before it three proposals.

80. First, there is the Soviet Union proposal that item 3 of the agenda of the Security Council should be drafted as follows: "Proposal for the adoption of a recommendation...", and so on as worded in the provisional agenda.

81. Secondly, there is the proposal submitted by the United Kingdom representative to precede it with the four words "Admission of new Members", to be followed by a new sub-paragraph containing the text of the Soviet Union proposal as set forth in item 3 of the provisional agenda.

82. Thirdly, there is the proposal made by the Chilean representative, as supplemented by the Netherlands

l'Assemblée générale". La résolution s'explique d'elle-même. Elle nous adresse des recommandations et des instructions précises. Elle nous recommande de procéder à un nouvel examen de toutes les demandes d'admission en suspens, et elle nous prie de faire rapport à l'Assemblée générale sur la suite donnée aux demandes d'admission encore en suspens.

74. Ce libellé est assez général, à mon avis, pour nous permettre à tous d'exposer, si nous le voulons, notre point de vue sur les demandes d'admission en suspens et, le cas échéant, sur d'autres demandes qui peuvent se trouver en suspens d'ici la septième session de l'Assemblée générale.

75. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): Il semble maintenant que la proposition du représentant des Pays-Bas soit claire pour tous les membres du Conseil de sécurité.

76. Je vais demander au représentant du Chili s'il accepte la proposition du représentant des Pays-Bas tendant, à ce que j'ai pu comprendre, à préciser l'alinéa b, et à donner à ce point le libellé suivant: "Examen de la résolution 506 (VI) de l'Assemblée générale".

77. M. SANTA CRUZ (Chili) (*traduit de l'espagnol*): J'accepte sans hésiter la suggestion du représentant des Pays-Bas; en effet, dans ma dernière intervention, j'avais fait une proposition analogue. En d'autres termes, ce point sera libellé comme suit: "Examen des demandes en suspens relatives à l'admission de nouveaux Membres", c'est-à-dire que son libellé sera entièrement conforme aux dispositions de la résolution 506 (VI) de l'Assemblée générale.

78. Cette formule du représentant des Pays-Bas présente l'avantage qu'elle ne laisse subsister, dans l'esprit du Président, aucun doute sur le fait que le Conseil n'a nullement besoin d'être préalablement saisi d'une proposition touchant ces demandes pour pouvoir les examiner. L'Assemblée nous a chargés d'examiner à nouveau ces demandes et de lui faire rapport à ce sujet. Selon le résultat auquel aboutira cet examen et la tournure que prendra la discussion, les représentants pourront soumettre les propositions qu'ils jugeront utiles.

79. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): Résumons la situation: le Conseil est saisi de trois propositions

80. En premier lieu, nous avons une proposition de l'URSS tendant à donner au point 3 de l'ordre du jour du Conseil de sécurité le libellé suivant: "Proposition relative à l'adoption d'une recommandation...", le reste du texte figurant à l'ordre du jour provisoire.

81. En second lieu, vient la proposition du représentant du Royaume-Uni tendant à inscrire d'abord les mots: "Admission de nouveaux Membres". Puis, viendrait un nouvel alinéa reprenant le texte de la proposition de l'Union soviétique telle qu'elle figure au point 3 de l'ordre du jour provisoire.

82. En troisième lieu, nous avons la proposition du représentant du Chili, qui est complétée par le repré-

representative's proposal. This, as far as I can understand from the discussion, consists of "Admission of new Members", followed by a sub-paragraph (a) with the proposal submitted by the Soviet Union delegation in the form in which it appears in the provisional agenda of the Security Council, and a sub-paragraph (b), "Consideration of General Assembly resolution 506 (VI)".

83. If I have formulated the United Kingdom representative's proposal and the proposal submitted jointly by the representatives of Chile and the Netherlands correctly, and if no other member wishes to speak, I shall put these three proposals to the vote.

84. Sir Gladwyn JEBB (United Kingdom): The President formulated my proposal in an entirely correct manner, but I now beg leave to withdraw it and to associate myself with the joint proposal made by the Netherlands and Chilean representatives, which the President also read out.

85. My proposal is therefore withdrawn and there are now only two proposals before us.

86. The PRESIDENT (*translated from Russian*): Thus we have two proposals. The United Kingdom representative has withdrawn his proposal. I have already formulated them, and my formulation does not appear to have given rise to any objections or comments.

87. I shall put the first proposal to the vote.

A vote was taken by show of hands, as follows:

In favour: Union of Soviet Socialist Republics.

Against: Brazil, Chile, France, Greece, Netherlands, Turkey, United States of America.

Abstaining: China, Pakistan, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland.

The proposal was rejected by 7 votes to 1, with 3 abstentions.

88. The PRESIDENT (*translated from Russian*): We now come to the second proposal, submitted by the delegations of the Netherlands and Chile.

A vote was taken by show of hands, as follows:

In favour: Brazil, Chile, China, France, Greece, Netherlands, Pakistan, Turkey, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

The proposal was adopted by a unanimous vote.

89. The PRESIDENT (*translated from Russian*): As the proposal is adopted, the provisional agenda thus reads:

"1. Adoption of the agenda.

"2. Question of an appeal to States to accede to and ratify the Geneva Protocol of 1925 for the prohibition of the use of bacterial weapons.

"3. Admission of new Members."

sentant des Pays-Bas; d'après l'échange de vues qui vient d'avoir lieu, j'ai cru comprendre que cette proposition tendait à inscrire le point suivant: "Admission de nouveaux Membres"; puis vient un alinéa a contenant le texte de la proposition de la délégation de l'URSS, avec la rédaction qui figure à l'ordre du jour provisoire du Conseil, et un alinéa b intitulé: "Examen de la résolution 506 (VI) de l'Assemblée générale".

83. Si personne ne demande plus la parole, je vais mettre ces trois propositions aux voix, si j'ai énoncé avec exactitude la proposition du représentant du Royaume-Uni et celle des représentants du Chili et des Pays-Bas.

84. Sir Gladwyn JEBB (*traduit de l'anglais*): Le Président a formulé ma proposition d'une manière entièrement exacte. Cependant, je désire maintenant la retirer pour me rallier à la proposition commune qui a été présentée par les Pays-Bas et par le Chili, et dont le Président a également donné lecture.

85. En conséquence, nous ne sommes plus saisis que de deux propositions.

86. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): Nous avons donc deux propositions, le représentant du Royaume-Uni ayant retiré sa proposition. J'en ai déjà donné le texte, et il ne semble pas qu'elles aient soulevé des objections ou des observations.

87. Je mets aux voix la première proposition.

Il est procédé au vote à main levée.

Vote pour: l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Votent contre: Brésil, Chili, France, Grèce, Pays-Bas, Turquie, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent: Chine, Pakistan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 7 voix contre une, avec 3 abstentions, la proposition est rejetée.

88. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): Nous en venons à la proposition présentée par les Pays-Bas et le Chili.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Brésil, Chili, Chine, France, Grèce, Pays-Bas, Pakistan, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

89. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): Cette proposition étant adoptée, l'ordre du jour provisoire est libellé comme suit:

"1. Adoption de l'ordre du jour.

"2. Proposition tendant à inviter les Etats à adhérer au Protocole de Genève de 1925 concernant la prohibition de l'arme bactérienne et à ratifier ledit Protocole.

"3. Admission de nouveaux Membres."

The President continued in English.

"(a) Adoption of a recommendation to the General Assembly concerning the simultaneous admission to membership in the United Nations of all fourteen States which have applied for such admission;"

The President continued in Russian.

"(b) Consideration of General Assembly resolution 506 (VI)."

The agenda, as thus amended, was adopted.

Question of an appeal to States to accede to and ratify the Geneva Protocol of 1925 for the prohibition of the use of bacterial weapons

90. The PRESIDENT (*translated from Russian*): On the instructions of the Government of the UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS, the delegation of the USSR has submitted for the consideration of the Security Council the question of the prohibition of bacterial weapons. This question is worded in the Security Council's agenda as follows: "Question of an appeal to States to accede to and ratify the Geneva Protocol of 1925 for the prohibition of the use of bacterial weapons".

91. The prohibition of the use of bacterial weapons for military purposes is of course a matter which has for many years received the serious attention of the peoples and governments of all countries; and as we know, a great deal of thought was given to this matter in its day by the League of Nations.

92. Discussion of this question over a period of many years by the organs of the League culminated in the drafting and signature of the famous international agreement known in international relations and international legal practice as the Geneva Protocol of 1925.

93. There can be no doubt that this Protocol has been of outstanding importance in the history of international relations during the last quarter of a century. The political, legal and moral obligations assumed by States under this international agreement proved an effective restraining influence on the aggressive States which, more than once during that period, resorted to acts of aggression, and which in the end precipitated the Second World War.

94. Not a single one of those aggressive States dared to ignore the importance of the Geneva Protocol. The aggressors could not fail to take into account the enormous importance, from the point of view of international politics, law and morality, of the Protocol's prohibition of the use of chemical and bacterial weapons in war.

95. We all know that in drafting its Charter the United Nations gave special attention to the task of maintaining and strengthening international peace and

Le Président poursuit en anglais:

"a) Adoption d'une recommandation à l'Assemblée générale tendant à l'admission simultanée à l'Organisation des Nations Unies des quatorze Etats qui ont présenté des demandes à cet effet;"

Le Président poursuit en russe:

"b) Examen de la résolution 506 (VI) de l'Assemblée générale."

L'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

Proposition tendant à inviter les Etats à adhérer au Protocole de Genève de 1925 concernant la prohibition de l'arme bactérienne et à ratifier ledit Protocole

90. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): Suivant les instructions du Gouvernement de l'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES, la délégation de l'URSS a soumis à l'examen du Conseil de sécurité la question de l'interdiction de l'arme bactérienne. Cette question figure à l'ordre du jour du Conseil de sécurité dans la rédaction suivante: "Proposition tendant à inviter les Etats à adhérer au Protocole de Genève de 1925 concernant la prohibition de l'arme bactérienne et à ratifier ledit Protocole".

91. On sait que, depuis longtemps, l'opinion publique mondiale, les peuples et les gouvernements de tous les pays consacrent à la question de l'interdiction de l'arme bactérienne la plus profonde attention. On sait également que la Société des Nations s'était, en son temps, vivement préoccupée de ce problème.

92. Les discussions qui ont eu lieu pendant de longues années au sein des organes de la Société des Nations se sont terminées par l'élaboration et la signature d'un accord international célèbre, connu sous le nom de Protocole de Genève de 1925 dans le domaine des relations internationales et de la pratique internationale.

93. Il est indiscutable que ce protocole a joué un rôle de premier plan dans l'histoire des relations internationales du dernier quart de siècle. Les engagements politiques, les engagements de droit international et les engagements moraux contractés par les gouvernements en vertu de cet accord international ont agi comme un puissant principe de modération en ce qui concerne les pays agressifs qui ont plus d'une fois commis des actes d'agression pendant cette période et qui ont finalement déclenché la deuxième guerre mondiale.

94. Aucun de ces pays agressifs ne s'est risqué à ignorer l'importance du Protocole de Genève. Les agresseurs ne pouvaient pas ne pas tenir compte de l'immense importance que l'interdiction d'employer l'arme bactérienne et chimique à la guerre, interdiction formulée dans ce protocole, revêtait dans le domaine de la politique internationale et dans le domaine juridique et moral.

95. On sait que, dès l'élaboration de la Charte, l'Organisation des Nations Unies a consacré une attention toute particulière au problème du maintien et du

security and to questions of the development of friendly relations among States. To that end, the Charter of the United Nations provided for a number of measures designed to secure the fulfilment of that task; and provided in addition for the establishment of the Security Council, which, under the Charter, is primarily responsible for the maintenance of international peace and security.

96. The Charter also contains provisions for solving the problem of disarmament and the regulation of armaments.

97. Resolution 41 (I) of 14 December 1946 on the principles governing the general regulation and reduction of armaments, adopted by the General Assembly at its first session, referred to the necessity of prohibiting and eliminating from national armaments atomic and all other major weapons adaptable now and in the future to mass destruction.

98. The prohibition of such weapons was recognized by the Assembly to be a matter of immediate urgency. However, the protracted discussion in the United Nations of matters relating to the reduction of armaments and the prohibition of atomic weapons diverted attention from the question of the prohibition of bacterial weapons, that disgraceful and criminal weapon for the mass destruction of people — a question of such importance to the cause of peace.

99. Subsequently, attention was drawn to the importance of this question in the report of the Secretary-General of the United Nations to the third session of the General Assembly.² That report pointed out that bacterial and chemical weapons represent an enormous danger, as weapons of mass destruction, and that the development and stockpiling of reserves of such weapons creates a serious threat to international peace and security. The report also observed that no proposal on this question had been introduced in the United Nations, and that the United Nations had not in general concerned itself with the discussion of the question of the prohibition of bacterial weapons.

100. There exists at present some difference of opinion among statesmen and leading public figures as to the admissibility of the use of bacterial weapons, although it is well known that the Geneva Protocol of 17 June 1925 prohibited the use of such weapons. In this connexion, it is essential to draw the Security Council's special attention to the statement in the Geneva Protocol that "in the use in war of asphyxiating, poisonous or other gases, and of all analogous liquids, materials or devices, has been justly condemned by the general opinion of the civilized world."

101. All the States which signed the Protocol and acceded to it agreed with this important international declaration. In accordance with this declaration that the use of the methods of mass destruction referred to had been justly condemned by the general opinion of the civilized world, prohibition of the use of these types

renforcement de la paix et de la sécurité internationales et au problème du développement de relations pacifiques entre les pays. La Charte prévoit à cet effet une série de mesures permettant d'atteindre cet objectif, et, d'autre part, on a créé le Conseil de sécurité qui, selon la Charte, a pour tâche principale de maintenir la paix et la sécurité internationales.

96. La Charte contient également des dispositions en vue de résoudre le problème du désarmement et de la réglementation des armements.

97. Dans la résolution 41 (I) relative aux principes dont doivent s'inspirer la réglementation et la réduction générale des armements, résolution qu'elle a adoptée à sa première session, le 14 décembre 1946, l'Assemblée générale a indiqué qu'il était indispensable d'interdire l'arme atomique et tous les autres types d'armes pouvant servir, actuellement ou à l'avenir, d'armes de destruction massive, et d'éliminer ces armes des armements nationaux.

98. L'Assemblée a vu dans cette interdiction un objectif immédiat. Cependant, le débat sur les questions relatives à la réduction des armements et à l'interdiction de l'arme atomique s'est prolongé, et l'attention s'est ainsi trouvée détournée d'une question aussi importante pour la paix du monde que celle de l'interdiction de l'arme bactérienne, cette arme honteuse et criminelle de destruction massive des êtres humains.

99. Plus tard, le Secrétaire général a attiré l'attention sur l'importance de cette question dans le rapport qu'il a adressé à la troisième session de l'Assemblée générale². Ce rapport soulignait que les armes bactériennes et chimiques présentent un immense danger en tant qu'armes de destruction massive et que leur développement et leur accumulation dans des réserves constituent une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. Le rapport indiquait également qu'aucune proposition touchant cette question n'avait été présentée à l'Organisation et que celle-ci n'avait jamais examiné la question de l'interdiction de l'arme bactérienne.

100. A l'heure actuelle, il existe entre les hommes d'Etat et les personnalités politiques des différents pays des divergences d'opinion sur le point de savoir s'il y a lieu d'admettre l'emploi de l'arme bactérienne bien que le Protocole de Genève du 17 juin 1925 interdise l'emploi de cette arme. A ce propos, il convient de rappeler tout particulièrement une déclaration qui figure dans le Protocole de Genève et selon laquelle l'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires, ainsi que de tout liquide, matière ou procédé analogues, a été à juste titre condamné par l'opinion générale du monde civilisé.

101. Les Etats qui ont signé ce protocole et qui y ont adhéré ont souscrit à cette importante déclaration internationale. Conformément à cette déclaration par laquelle l'opinion générale du monde civilisé avait à juste titre condamné l'emploi des armes de destruction massive que je viens de mentionner, on a reconnu qu'il

² *Ibid.*, Third Session, Part I, Supplement No. 1 (A/565).

² *Ibid.*, troisième session, première partie, Supplément No 1 (A/565).

of weapons was confirmed in the words of the Geneva Protocol, as "binding alike the conscience and the practice of nations".

102. The Security Council should also pay special attention to the fact that in this important international agreement the States Parties unanimously agreed that the prohibition should be extended not only to asphyxiating, poisonous and other gases and all analogous liquids, materials or devices, but also to bacterial weapons. Accordingly, a special provision was included in the Geneva Protocol to the effect that the States signatories to the Protocol not only confirmed the prohibition of the use of gases and all other analogous materials, but also agreed "to extend this prohibition to the use of bacteriological methods of warfare".

103. The States signatories to the Geneva Protocol not only concluded that international agreement on the prohibition of the use of bacterial weapons, but also undertook a solemn international obligation, as may be seen from the text of the Protocol, that they will "exert every effort to induce other States to accede to the present Protocol".

104. As is known, the Geneva Protocol was signed and acceded to by forty-eight States, i.e., the great majority of the States of the world, including all the great Powers. It should be noted that of the forty-eight States which signed or acceded to the Geneva Protocol, only six, an insignificant minority, have not ratified the Protocol.

105. Thus, to sum up, forty-two States have signed, acceded to and ratified the Geneva Protocol; and only six States, namely, the United States of America, Japan, Brazil, Nicaragua, El Salvador and Uruguay, have not yet ratified the Geneva Protocol. It is also noteworthy and well known that, of the eleven States which are at present members of the Security Council, only two States, the United States of America and Brazil, have not ratified the Protocol.

106. The fact that the overwhelming majority of the States of the world, including the permanent members of the Security Council with the exception of the United States of America, have signed and ratified the Geneva Protocol, bears witness to the importance of this international agreement and to the enormous significance of the international political, legal and moral obligations deriving from it. The agreement includes a clause to the effect that the signatory Powers declare it to be their aim that this prohibition shall be universally accepted as a part of international law. The ratification of this international agreement by forty-two States incontestably indicates that the Geneva Protocol and the articles and provisions therein contained relating to the prohibition of gas and bacterial warfare are a part of international law "binding alike", as the Protocol says, "the conscience and the practice of nations".

fallait interdire l'emploi de ces types d'armes, prohibition qui — selon les termes mêmes du Protocole de Genève — "s'impose également à la conscience et à la pratique des nations".

102. Le Conseil de sécurité devrait attacher une attention toute particulière au fait que les Etats parties à cet important accord international sont convenus à l'unanimité d'étendre cette interdiction d'emploi, non seulement aux gaz asphyxiants, toxiques et similaires, non seulement à tous les liquides, matières et procédés analogues, mais aussi aux armes bactériennes. En conséquence, on a introduit dans le Protocole de Genève une disposition spéciale aux termes de laquelle les Etats signataires du protocole ne se bornaient pas à reconnaître l'interdiction d'emploi de gaz asphyxiants et d'autres matières analogues, mais acceptaient encore "d'étendre cette interdiction d'emploi aux moyens de guerre bactériologiques".

103. Les Etats signataires du Protocole de Genève ne se sont pas bornés à conclure ledit accord international sur la prohibition de l'emploi d'armes bactériennes; le Protocole de Genève indique en outre qu'ils ont assumé, sur le plan international, une obligation solennelle aux termes de laquelle ils feraient "tous les efforts pour amener les autres Puissances à adhérer au Protocole".

104. Comme on le sait, quarante-huit Etats, c'est-à-dire la majorité écrasante de tous les Etats du monde, y compris les grandes Puissances, ont signé ce protocole et y ont adhéré. Il convient d'ajouter à ce propos que, sur les quarante-huit Etats qui avaient signé le Protocole de Genève ou y avaient adhéré, six seulement, c'est-à-dire une minorité insignifiante, ont négligé de le ratifier.

105. Ainsi, quarante-deux Etats ont en fin de compte signé ce protocole, y ont adhéré et l'ont ratifié. Six Etats seulement ont négligé de le ratifier, à savoir: les Etats-Unis d'Amérique, le Japon, le Brésil, le Nicaragua, le Salvador et l'Uruguay. Il convient de signaler également ce fait bien connu que, parmi les onze Etats qui font actuellement partie du Conseil de sécurité, deux Etats seulement, à savoir les Etats-Unis et le Brésil, ont négligé de ratifier le Protocole de Genève.

106. Le fait que la majorité écrasante de tous les Etats du monde, y compris tous les membres permanents du Conseil de sécurité, à l'exception des Etats-Unis d'Amérique, ont signé et ratifié le Protocole de Genève, témoigne de l'importance que revêt cet accord international, ainsi que de l'extrême gravité des engagements internationaux qui découlent de cet accord sur le plan politique, juridique et moral. Cet accord comporte en outre une disposition selon laquelle les Etats signataires ont "le dessein de faire universellement reconnaître" cette interdiction "comme incorporée au droit international". Le fait que quarante-deux Etats ont ratifié cet accord international indique que le Protocole de Genève, ses articles et ses dispositions concernant la prohibition de la guerre chimique et de la guerre bactérienne, constituent incontestablement une norme du droit international "qui s'impose également" — pour reprendre les termes du protocole — "à la conscience et à la pratique des nations".

107. As I have already observed, there is at the present time some difference of opinion among statesmen and public figures in various countries as to the admissibility of the use of the bacterial weapons prohibited by the Geneva Protocol. This circumstance, and the fact that the development of the production of bacterial and chemical weapons creates a threat to international peace and security, makes it imperative that the United Nations should adopt appropriate measures to prevent the use of such weapons.

108. In view of its great importance from the point of view of international relations and the maintenance and strengthening of international peace and security, the United Nations is in duty bound to deal with this question. The Security Council bears primary responsibility for the maintenance of international peace and security and for the adoption of the measures necessary for the strengthening of peace. The Security Council must do its duty in this question, which is of such importance to the cause of peace. In accordance with the functions assigned to it by the Charter of the United Nations, the Security Council is in duty bound to adopt measures to prevent the use of the bacterial weapons prohibited by the Geneva Protocol.

109. Another imperative reason for the consideration of this question in the Security Council is the fact that in a number of countries preparations are at present being made for bacterial warfare; a fact which constitutes a threat to international peace and security. The Security Council, in carrying out its duty of maintaining and strengthening international peace and security, must take measures to prevent the use of bacterial weapons, which are prohibited by the Geneva Protocol.

110. The Soviet Union now proposes that all States which have not yet acceded to or ratified their accession to the Geneva Protocol should be called upon to accede to and ratify this Protocol and to undertake to comply with it in every particular. It is scarcely necessary to adduce proof of the international importance of such action by the Security Council and the significance which such a decision by the Council would have for the cause of international peace and security. By taking such a decision, the Security Council will stress the international significance of the Geneva Protocol and the importance of the international obligations arising out of it. In present circumstances, in light of the facts I have just mentioned, such a Security Council decision would make a major contribution to the strengthening of peace and international security.

111. In pursuance of its unwavering policy of strengthening peace and international security and promoting friendly relations among all countries and nations, the Soviet Union has submitted this question to the Security Council and proposes the adoption of the following resolution [S/2663]:

"The Security Council,

"1. Having regard to the fact that differences of opinion exist among statesmen and public figures in

107. Comme je l'ai déjà fait observer, il existe en ce moment des divergences de vues entre les hommes politiques et les personnalités éminentes des divers Etats au sujet du caractère licite de l'emploi des armes bactériennes qui ont été interdites par le Protocole de Genève. Pour cette raison, et tenant compte du fait que le développement de la production des armes bactériennes et chimiques met en danger la paix et la sécurité internationales, l'Organisation des Nations Unies est tenue de prendre des mesures en vue de prévenir l'emploi de ces armes.

108. Etant donné la grande importance que cette question revêt pour les relations internationales, ainsi que pour le maintien et la consolidation de la paix et de la sécurité internationales, l'Organisation des Nations Unies doit s'occuper de cette question. Le Conseil de sécurité s'est vu conférer la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales; il lui incombe aussi de prendre les mesures nécessaires en vue de consolider la paix. Le Conseil de sécurité doit notamment s'acquitter de ses responsabilités touchant cette question importante pour la cause de la paix. En raison des pouvoirs qui lui sont conférés par la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité est tenu de prendre des mesures en vue d'interdire l'arme bactérienne, dont l'emploi est interdit par le Protocole de Genève.

109. Il est en outre indispensable que le Conseil de sécurité examine cette question, car, à l'heure actuelle, un certain nombre de pays se préparent à la guerre bactérienne, ce qui menace la paix et la sécurité des peuples. Pour remplir le devoir qui lui incombe et assurer le maintien et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité doit prendre des mesures pour interdire l'emploi de l'arme bactérienne, prohibée par le Protocole de Genève.

110. L'Union soviétique propose d'inviter actuellement tous les Etats qui n'ont pas encore ratifié le Protocole de Genève ou qui n'y ont pas encore adhéré, à adhérer audit protocole et à le ratifier en s'engageant à observer strictement le Protocole de Genève. Il n'est guère besoin de souligner l'importance d'une telle mesure prise par le Conseil de sécurité, l'importance qu'une telle décision du Conseil de sécurité présenterait pour la paix et la sécurité des peuples. En prenant une décision de cette nature le Conseil de sécurité soulignera l'importance considérable du Protocole de Genève sur le plan international et l'importance considérable des engagements internationaux qui en découlent. Dans les circonstances actuelles, en raison des faits que j'ai déjà indiqués, une telle décision du Conseil de sécurité contribuerait dans une large mesure à renforcer la paix et la sécurité internationales.

111. Appliquant la politique qu'elle a toujours suivie, et qui tend à renforcer la paix et la sécurité internationales, à renforcer et à développer les relations amicales entre tous les pays et tous les peuples, l'Union soviétique soumet cette question à l'examen du Conseil et propose l'adoption du projet de résolution suivant [S/2663]:

"Le Conseil de sécurité,

"1. Considérant qu'il existe, entre les hommes d'Etat et les personnalités politiques des différents

various countries concerning the admissibility of using bacterial weapons,

"2. *Noting* that the use of bacterial weapons has justly been condemned by world public opinion, as expressed in the signature by forty-two States of the Geneva Protocol of 17 June 1925 which provides for the prohibition of the use of bacterial weapons,

"3. *Decides*:

"*To appeal* to all States, both Members of the United Nations and non-member States, which have not yet ratified or acceded to the Protocol for the prohibition of the use of bacterial weapons, signed at Geneva on 17 June 1925, to accede to and ratify the said Protocol."

112. In submitting this question to the Security Council and drawing the Council's attention to the draft resolution which I have just read, the Soviet Union delegation expresses its conviction that the members of the Security Council, particularly those of them who have ratified the Geneva Protocol, will be guided by the purposes and principles of the United Nations Charter, and with a view to maintaining international peace and security will support this proposal, which is aimed at the maintenance and strengthening of international peace and security.

113. Mr. GROSS (United States of America): Despite the lateness of the hour, I feel that the situation and the comments which the President has just made require a reply on my part. With the permission of the Council, I should like to proceed to make such reply.

114. The PRESIDENT (*translated from Russian*): It would be useful to know how long the United States representative's statement will take.

115. Mr. GROSS (United States of America): I propose to make a statement which I consider a preliminary statement, reserving my right to speak later during the debate, and I should say that this preliminary statement will take from ten to fifteen minutes. With the permission of the President, I should like to proceed.

116. The PRESIDENT (*translated from Russian*): I call on the United States representative, if the other members of the Council do not object to continuing the meeting.

117. Mr. GROSS (United States of America): It seems to me that we are faced with a situation which we must consider very carefully. For some time there has been under way, on the part of the Government of the Soviet Union, a campaign which has been repeatedly characterized by all responsible officials of the Unified Command in Korea and by others in a position to know the facts, as a false and malicious campaign regarding the use of bacterial warfare in Korea. In view of the nature of the statement which the representative of the Soviet Union has made this afternoon, I do not intend at this time to go into details regarding the nature of that campaign of lies, nor to elaborate on it other than to say that there has been no evidence, no evidence whatever, placed before the membership

pays, des divergences d'opinion sur le point de savoir s'il y a lieu d'admettre l'emploi de l'arme bactérienne,

"2. *Considérant* que l'opinion publique du monde entier a légitimement condamné l'emploi de l'arme bactérienne, ainsi qu'il résulte du fait que quarante-deux Etats ont signé le Protocole de Genève du 17 juin 1925 qui interdit l'emploi de l'arme bactérienne,

"3. *Décide*

"*D'inviter* tous les Etats Membres ou non membres de l'Organisation des Nations Unies qui n'ont pas encore ratifié le Protocole interdisant l'emploi de l'arme bactérienne signé à Genève le 17 juin 1925 ou qui n'y ont pas encore adhéré, à adhérer audit Protocole et à le ratifier."

112. En soumettant à l'attention du Conseil de sécurité le projet de résolution dont je viens de donner lecture, la délégation de l'Union soviétique se déclare certaine que les membres du Conseil de sécurité, et au premier chef ceux qui ont ratifié le Protocole de Genève, s'inspireront des buts et principes de la Charte de l'Organisation et, soucieux d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales, appuieront cette proposition dont l'objet est d'assurer le maintien et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

113. M. GROSS (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Malgré l'heure tardive, j'estime que la situation et les observations que le Président vient de présenter exigent une réponse de ma part. Si le Conseil m'y autorise, je me permettrai de faire cette réponse.

114. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): Il serait cependant souhaitable que le représentant des Etats-Unis précise combien de temps durera son intervention.

115. M. GROSS (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je me propose de faire une déclaration que je considère comme préliminaire, et je me réserve le droit d'y revenir ultérieurement. J'estime que cette déclaration préliminaire demandera dix à quinze minutes. Si le Président m'y autorise, je vais donc prendre la parole.

116. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): Je donne la parole au représentant des Etats-Unis si les autres membres du Conseil de sécurité ne voient pas d'objection à ce que nous poursuivions nos travaux.

117. M. GROSS (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Il me semble que nous nous trouvons devant une situation qu'il convient d'examiner de très près. Depuis un certain temps déjà, le Gouvernement de l'Union soviétique a déclenché une campagne relative à l'utilisation de l'arme bactérienne en Corée, campagne que tous les représentants qualifiés du Commandement unifié, ainsi que d'autres personnes au courant de la situation, ont à différentes reprises qualifiée de mensongère et de malveillante. Etant donné la nature de la déclaration que le représentant de l'Union soviétique a faite cet après-midi, je n'ai pas l'intention, en ce moment, d'insister en détail sur la nature de cette campagne de mensonges; je me bornerai à constater que les Membres de l'Organisation

of the United Nations or manifested in any other way on any other front throughout the world that the Soviet Union Government has abandoned its campaign of lies regarding the question of germ warfare. It is a matter...

118. The PRESIDENT (*translated from Russian*): As President of the Security Council, I must draw the attention of its members to the fact that the Soviet Union delegation has submitted a proposal which has no connexion whatsoever with the question of events in Korea.

119. As representative of the UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS in the Security Council, and as the representative who proposed this item and submitted the draft resolution, I firmly declare that I am interested in the present instance only in the strict question of accession to and ratification of the Geneva Protocol. The USSR delegation is not touching upon or raising any other questions. Hence, nothing that the United States representative has just said has anything to do with the Security Council's agenda. I draw the Council's attention to that fact, and emphasize once again that the Soviet Union delegation firmly declares that it is concerned only with the strict question of accession to and ratification of the Geneva Protocol. I consider therefore that the United States representative's statement is not relevant to the agenda.

120. Mr. GROSS (United States of America): I think that many people will be touched, if not interested, by the respect which the President of the Security Council purports now to observe for the rules of procedure, in contrast to the abuse of those rules in August of 1950. I think that it will be clear to the members of the Council, and I hope as well to the President of the Council, that what I am about to say will show very definitely and clearly why the comments which I have made are completely relevant to the question of the Geneva Protocol and its ratification.

121. I had started to say that I do not intend to speak more about the germ warfare charge at this time, except to say that we are not yet convinced by any means that the Soviet Union Government is prepared to abandon a false and malicious charge, the continuation of which can be fraught only with misfortune and disaster. The reason the reference to the germ warfare propaganda campaign which the Soviet Government has been carrying on is quite relevant and inescapably connected with the subject of the Geneva Protocol, is, I am sure everyone will realize, that, in appraising the merits of the proposal of the Soviet Union Government in the draft resolution regarding the Geneva Protocol, it is absolutely essential to keep in mind whether the motive of those who make that proposal stands the light of truth and of inspection.

122. The draft resolution which the Soviet Union representative submitted today, and to which I shall address myself directly, would have the Security Coun-

des Nations Unies n'ont eu communication d'aucun élément de preuve, qu'aucun indice n'est nulle part apparu, qui permettrait de penser que le Gouvernement de l'Union soviétique a abandonné sa campagne de mensonges touchant la question de la guerre bactérienne. C'est une question...

118. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): En ma qualité de Président du Conseil de sécurité, j'attire l'attention des membres du Conseil sur le fait que la proposition de l'Union soviétique n'a rien de commun avec les événements de Corée.

119. En ma qualité de représentant de l'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES, je déclare formellement qu'en soumettant cette question et en présentant le projet de résolution de l'URSS, je ne m'intéresse en l'occurrence qu'à la question de principe de l'adhésion au Protocole de Genève et de la ratification de ce protocole. La délégation de l'URSS ne soulève aucune autre question. Rien de ce que vient de dire le représentant des Etats-Unis ne se rapporte donc à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. J'attire l'attention des membres du Conseil sur ce fait, et je souligne encore une fois que la délégation de l'Union soviétique ne s'intéresse qu'à la question de principe de l'adhésion au Protocole de Genève et de sa ratification. J'estime donc que la déclaration du représentant des Etats-Unis n'a aucun rapport avec l'ordre du jour.

120. M. GROSS (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je crois que bien des gens seront touchés, sinon intéressés, par le respect dont le Président du Conseil de sécurité prétend témoigner maintenant à l'égard du règlement intérieur, et qui contraste avec le mépris dont, en août 1950, il a fait preuve à l'égard de ce même règlement. J'espère que les membres du Conseil, aussi bien que le Président lui-même, se rendront bien compte que la déclaration que je m'apprete à faire établit clairement et définitivement en quoi les observations que j'ai formulées s'appliquent parfaitement à la question du Protocole de Genève et à celle de sa ratification.

121. J'ai commencé par dire que je n'avais pas l'intention de m'arrêter cette fois-ci sur les accusations relatives à la guerre bactérienne et que j'allais me borner à constater que nous ne sommes pas encore convaincus que le Gouvernement de l'URSS est prêt à renoncer à une accusation fausse et malveillante, accusation qui, si on continue de la lancer, ne peut qu'avoir des effets déplorables ou désastreux. Si la mention que j'ai faite de la campagne de propagande menée par le Gouvernement de l'Union soviétique à propos de la guerre bactérienne est parfaitement pertinente et indissolublement liée à la question du Protocole de Genève, c'est que, pour porter un jugement sur la proposition du Gouvernement de l'URSS relative à ce protocole, il est absolument indispensable — chacun le comprend — de soumettre les motifs dont s'inspirent ses auteurs à l'épreuve de la vérité et à un examen critique.

122. Le projet de résolution que le représentant de l'Union soviétique a soumis aujourd'hui et auquel je veux répondre directement demande au Conseil de

cil appeal to all States to accede and to ratify the Geneva Protocol of 1925. The Protocol, as is known, provides for the prohibition of the use in war of asphyxiating, poisonous or other gases, and of all analogous liquids, materials or devices, as well as bacterial methods of warfare. As was said in the Disarmament Commission, when the proposal was made by the representative of the Soviet Union regarding the Geneva Protocol, and when the claim was made that the ratification of that Protocol is an essential condition and element of the peaceful world and of a disarmament programme: "Those who make false charges concerning the use of bacterial warfare can just as easily make false promises not to use bacterial warfare." Those are the words of Mr. Cohen, representative of the United States in the Disarmament Commission.

123. When in 1925 the Geneva Protocol was proposed and signed, statesmen still hoped that exchanges of promises would be honoured by all States. Most of them then, as most of them today, regarded treaties as binding on those who signed them. An agreement was an agreement, and many thought that this was sufficient without any need for machinery to safeguard the observance of agreements.

124. The United States signed but did not ratify this Protocol. The reasons why the United States Senate did not ratify the Protocol in 1925 may be of interest to an historian of American attitudes of that period, but these reasons are no more relevant to a consideration of the problem today than would be, let us say, consideration by the Security Council of the attitudes of the Soviet Union toward the rest of the world in 1925. What matters deeply to us and to all those who, we believe, comprise the freedom-loving world are the problems which confront us all today. It was in full recognition of these problems that in 1947 the President of the United States withdrew the Geneva Protocol from the Senate calendar, along with eighteen other treaties which had become just as obsolete as the Geneva Protocol. The world has moved since 1925, and the question of ratification today must be viewed in the light of today's facts. One of those facts is that the Soviet Union, in acceding to the Geneva Protocol, stated the following reservations:

"The said Protocol only binds the Government of the USSR in relation to the States which have signed and ratified or which have definitely acceded to the Protocol.

"The said Protocol shall cease to be binding on the Government of the USSR in regard to all enemy States whose armed forces or whose allies *de jure* or in fact do not respect the restrictions which are the object of the Protocol."

125. The point in the first reservation to which I have just referred means that the Soviet Union Government, by its own reservation, feels free to use poison gases

sécurité d'inviter tous les Etats à adhérer au Protocole de Genève de 1925 et à le ratifier. Comme on le sait, ce protocole prévoit la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires, ainsi que de tous liquides, matières ou procédés analogues, et de moyens de guerre bactériologiques. Comme on l'a déjà dit à la Commission du désarmement lorsque le représentant de l'Union soviétique a formulé une proposition relative au Protocole de Genève et lorsqu'il a affirmé que la ratification de ce protocole était indispensable à un monde pacifique et à la réalisation d'un programme de désarmement: "Ceux qui formulent des accusations fausses à propos de la guerre bactérienne peuvent promettre d'une façon tout aussi mensongère de ne pas utiliser les armes bactériennes." C'est ainsi que s'est exprimé M. Cohen, représentant des Etats-Unis à la Commission du désarmement.

123. Lorsque le Protocole de Genève a été proposé et signé en 1925, les hommes d'Etat espéraient encore que tous les Etats honorerait leurs promesses. La plupart d'entre eux considéraient à cette époque, comme ils le considèrent encore maintenant, que les traités ont force obligatoire pour les signataires. Un accord constituait pour eux un accord; beaucoup d'entre eux considéraient que cela était suffisant et qu'il était inutile de prévoir des rouages pour assurer le respect des engagements pris.

124. Les Etats-Unis ont signé, mais n'ont pas ratifié ce protocole. Les raisons pour lesquelles le Sénat des Etats-Unis n'a pas ratifié le Protocole de 1925 peuvent présenter de l'intérêt pour un historien étudiant le comportement des Etats-Unis à l'époque; cependant, ces raisons ne sont pas plus importantes pour l'examen de ce problème aujourd'hui que ne le serait, par exemple, l'examen, au Conseil de sécurité, de l'attitude adoptée en 1925 par l'Union soviétique à l'égard du reste du monde. Ce qui nous tient à cœur, à nous et à tous ceux qui font partie, comme nous le croyons, du monde libre, ce sont les problèmes auxquels le monde doit faire face aujourd'hui. C'est pour tenir pleinement compte de ces problèmes que le Président des Etats-Unis a retiré le Protocole de Genève de l'ordre du jour du Sénat en 1947, de la même façon qu'il en a retiré dix-huit autres traités qui étaient devenus tout aussi périmés que le Protocole de Genève. Le monde a évolué depuis 1925, et c'est à la lumière des faits actuels qu'il faut envisager la question de la ratification. L'un de ces faits est que, en adhérant au Protocole de Genève, l'Union soviétique a formulé les réserves suivantes:

"Ledit Protocole n'oblige le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques que vis-à-vis des Etats qui l'ont signé et ratifié ou qui y ont adhéré définitivement.

"Ledit Protocole cessera d'être obligatoire pour le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques à l'égard de tout Etat ennemi dont les forces armées ou dont les alliés en droit ou en fait ne respecteraient pas les interdictions qui font l'objet de ce Protocole."

125. La première réserve que je viens de mentionner indique que le Gouvernement de l'Union soviétique, du fait même de cette réserve, se considère comme libre

or germ weapons against any State which, for any reason, has not ratified the Protocol. This, it seems to me, exposes the sham character of the pretence that poison gases or germ weapons should never be used in any circumstances, which is implied not only by the statement of the USSR representative but by the statement in his draft resolution that the use of these weapons is inadmissible. They are clearly not considered inadmissible for use by the Soviet Union Government under the conditions which are set forth in the reservations which the Soviet Union Government made to the Protocol.

126. But the second reservation is equally important—and even more important. It means that the Soviet Union Government regards itself as free to use poison gases or germ warfare against any State which it decides to label an enemy, and which it declares has used these weapons. For, as I have said, the reservation states that the Protocol shall cease to be binding on the Government of the USSR in regard to all enemy States whose armed forces or whose allies *de jure* or in fact do not respect the restrictions which are the object of the Protocol.

127. It is here that the President will observe that the close connexion between the actions which his Government has taken and the campaign of lies regarding germ warfare are so intimately related to the question of what the Geneva Protocol means to the Soviet Union Government today. I do not mean to suggest for a moment that the reservation which I have quoted is in itself inappropriate. Other States which acceded to the Protocol, including some members of this Council, have expressed a similar reservation. What I do say is that the Soviet Union Government, by charging the United Nations Command with the use of bacterial weapons, has set the stage for using the weapons itself if it should decide to declare that the States resisting aggression in Korea are its enemies.

128. The Chinese communists and North Korean authorities are not parties to the Protocol. But even if they signed it, or should do so today, under the Soviet Union reservation and on the basis of the same false charges they have made against the United Nations regarding the use of germ warfare, they could proclaim this very afternoon their right to attack with germ weapons every Member of the United Nations supporting the action against their aggression in Korea.

129. It seems to me very clear how extremely limited is the nature of this illusion of a Soviet Union promise in the Geneva Protocol. In his statement a short while ago, the Soviet Union representative referred to a declaration of policy regarding the stockpiling of weapons. The Geneva Protocol does not refer to nor limit in any way the stockpiling of weapons. The Soviet Union has not, by signing the Protocol or otherwise, agreed to stop manufacturing weapons either for gas

d'employer des gaz asphyxiants ou des armes bactériennes contre tout Etat qui, pour une raison quelconque, n'aurait pas ratifié le Protocole. Il me semble que ce fait dévoile complètement le caractère hypocrite de l'affirmation selon laquelle les gaz asphyxiants et les armes bactériennes ne devraient être employés en aucun cas, affirmation qui figure dans les déclarations du représentant de l'URSS et qui est implicite dans son projet de résolution selon lequel l'emploi de ces armes est inadmissible. Or, il est clair que le Gouvernement de l'Union soviétique considère que l'emploi de ces armes n'est pas inadmissible dans les cas auxquels s'appliquent les réserves qu'il a formulées à propos du Protocole.

126. Toutefois, la deuxième réserve est tout aussi importante, voire plus importante. Elle veut dire que le Gouvernement de l'Union soviétique se considère comme libre d'employer les gaz asphyxiants ou les armes bactériennes contre tout Etat qu'il déciderait de qualifier d'ennemi et qui, selon lui, aurait employé ces armes. En effet, comme je l'ai déjà indiqué, cette réserve stipule que le Protocole cessera d'être obligatoire pour le Gouvernement de l'URSS à l'égard de tout Etat ennemi dont les forces armées ou dont les alliés en droit ou en fait ne respecteraient pas les interdictions qui font l'objet de ce Protocole.

127. Sur ce point, le Président doit reconnaître que le rapport étroit qui existe entre les décisions que son gouvernement a prises et la campagne de mensonges à laquelle il se livre au sujet de la guerre bactérienne est lui-même étroitement fonction de la manière dont le Gouvernement de l'Union soviétique envisage aujourd'hui le Protocole de Genève. Je ne veux pas dire par là que la réserve que je viens de citer est en elle-même inacceptable. D'autres Etats qui ont adhéré au protocole, y compris certains membres du Conseil, ont formulé une réserve analogue. Ce que je veux dire, c'est que le Gouvernement de l'Union soviétique, en accusant le Commandement des Nations Unies d'employer des armes bactériennes, a préparé le terrain en vue d'utiliser ces armes lui-même au cas où il déciderait de déclarer que les Etats qui résistent à l'agression de Corée sont ses ennemis.

128. Les communistes chinois et les autorités de Corée du Nord ne sont pas parties au protocole. Mais, même s'ils y avaient adhéré, ou s'ils y adhéraient aujourd'hui en formulant une réserve comme celle de l'Union soviétique, il leur suffirait de se fonder sur les fausses accusations qu'ils ont lancées contre les Nations Unies en ce qui concerne l'emploi d'armes bactériennes pour proclamer, cet après-midi même, qu'ils ont le droit d'attaquer au moyen d'armes bactériennes tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies qui appuient l'action dirigée contre l'agression de Corée.

129. Il me semble très clair que cette promesse illusoire que l'Union soviétique a faite en adhérant au Protocole de Genève est extrêmement limitée. Dans la déclaration qu'il vient de faire, le représentant de l'Union soviétique a fait allusion à une déclaration de principe concernant la constitution de stocks d'armements. Le Protocole de Genève ne fait aucune mention des stocks d'armements et ne limite en aucune façon la constitution de ces stocks. En signant le protocole,

warfare or for bacterial warfare. It has not even promised not to use such weapons. It has only promised, for what that promise is worth, not to use them first, except against countries which have not ratified the convention; and there it does not even attach that limitation of not using them first.

130. Therefore, we characterize and stamp the present draft resolution before us as a fraud; for in it the Soviet Union Government asks other States, or would have the Council recommend to other States, that they ratify the Protocol which the Soviet Union, on the basis of its own false charges which have not been withdrawn by anything said by the representative of the Soviet Union today, could declare no longer binding upon itself. That is the situation in which the world finds itself today. The real question is not the exchange of promises, with or without reservations. The world is concerned not about the announced intentions of States, whether or not they plan to use or promise not to use certain weapons; it is concerned about the known abilities of States, whether or not they possess certain weapons and have the capacity and the means to employ them.

131. The Soviet Union admits that it is engaged in research on bacterial weapons. For instance, in 1938 Marshal Veroshilov said:

"Ten years ago or more the Soviet Union signed a convention abolishing the use of poison gas and bacterial weapons. To that we still adhere, but if our enemies use such methods against us I tell you we are prepared and fully prepared to use them also and to use them against aggressors on their own soil."

132. The United States, for its part, thinks it is obvious that until an effective disarmament programme is agreed upon, we must build our defences, for this is the only way left to us to deter potential aggressors.

133. It is the possibility that States may use bacterial weapons that must be faced. It is the danger that aggressors may use bacterial weapons that must be eliminated completely.

134. The best evidence of the United States' attitude towards germ warfare is our own record. The United States has never used germ warfare in the Second World War or at any other time. I am authorized to say on behalf of the Unified Command that the United States has not and is not using germ warfare of any kind in Korea. The people of the United States, along with the rest of the decent world, are sickened at the very thought of the use of weapons of mass destruction. We are sickened also by aggression and by the threat of aggression. That is why the United States stands ready to eliminate weapons of mass destruction through the establishment of an effective system based upon effective safeguards so that their use may be prohibited effectively and would indeed be impossible.

L'Union soviétique n'a pas accepté d'arrêter sa production de gaz asphyxiants ou d'armes bactériennes; en fait, elle n'a pris aucun engagement à cet effet. Elle n'a même pas promis de ne pas employer ces armes. Elle a seulement promis — quelle que soit la confiance que l'on peut attacher à sa promesse — de ne pas les employer la première, sauf contre les pays qui n'ont pas ratifié le protocole; et, dans ce dernier cas, elle ne promet même pas de ne pas utiliser ces armes la première.

130. Pour ces raisons, nous qualifions de supercherie le projet de résolution dont nous sommes saisis; en effet, dans ce projet, le Gouvernement de l'Union soviétique demande aux autres Etats — ou voudrait que le Conseil recommande aux autres Etats — de ratifier un protocole que l'Union soviétique peut ne plus considérer comme obligatoire pour elle-même si elle se fonde sur de fausses accusations que le représentant de l'URSS, dans aucune de ses interventions d'aujourd'hui, n'a retirées. Telle est la situation dans laquelle se trouve le monde aujourd'hui. En réalité, il ne s'agit pas d'échanger des promesses, avec ou sans réserves. Le monde ne s'intéresse pas aux intentions que professent les Etats — qu'ils envisagent ou non d'employer certaines armes ou promettent ou non de ne pas les employer; il s'intéresse aux possibilités reconnues des Etats et veut savoir si ces Etats possèdent certaines armes et s'ils ont les moyens de les employer.

131. L'Union soviétique reconnaît qu'elle a entrepris des recherches sur les armes bactériennes. Le maréchal Vorochilov a notamment déclaré en 1938:

"Il y a dix ans environ, l'Union soviétique a signé une convention abolissant l'emploi des gaz asphyxiants et des armes bactériennes. Nous adhérons toujours à cette convention, mais, si nos ennemis emploient ces armes contre nous, je vous dis que nous sommes prêts, tout à fait prêts, à les employer nous aussi contre les agresseurs, sur leur propre territoire."

132. Pour leur part, les Etats-Unis estiment évident qu'ils doivent édifier leur système de défense jusqu'à ce qu'on soit tombé d'accord sur un programme de désarmement effectif, car c'est la seule façon dont nous puissions décourager un agresseur éventuel.

133. C'est à la possibilité de l'emploi des armes bactériennes par certains Etats qu'il nous faut faire face. C'est le risque de voir des agresseurs employer ces armes qu'il nous faut éliminer complètement.

134. La meilleure preuve de l'attitude des Etats-Unis à l'égard de la guerre bactérienne réside dans notre histoire. Les Etats-Unis n'ont jamais employé l'arme bactérienne, que ce soit pendant la deuxième guerre mondiale ou à une autre époque. Je suis autorisé à déclarer, au nom du Commandement unifié, que les Etats-Unis n'ont employé et n'emploient aucune espèce d'arme bactérienne en Corée. Comme toutes les honnêtes gens du monde, les Américains sont saisis d'horreur à la seule pensée que des armes de destruction massive pourraient être employées. Nous éprouvons la même horreur devant l'agression et la menace de l'agression. C'est pourquoi les Etats-Unis sont prêts à supprimer les armes de destruction massive par l'établissement d'un système efficace, fondé sur des garan-

The United States, however, is completely unwilling to participate in committing a fraud on the world through placing reliance solely upon paper promises which permit the stockpiling of unlimited quantities of germ warfare or other weapons that could be used at the drop of a hat; which permit the most elaborate preparations behind the iron and behind the bamboo curtains, preparations that could not possibly be detected. Let us eliminate the weapons; that will bring a real sense of security to the world.

135. My Government proposes not the exchange of promises against the use of such weapons, but the absolute elimination of such weapons. We want to see the world in a situation where these weapons, together with all weapons of mass destruction, cannot in fact be used at all, for the simple reason that no one has them and that everyone can be sure that no one has them. The Soviet Union now in effect proposes a declaration prohibiting atomic weapons; the United States proposes a system of international control of atomic energy which will actually prohibit and prevent the use of atomic weapons because no nation will possess the means to make them. An overwhelming majority of the Members of the United Nations have shown through the years their conviction that only through this approach can the world be free from the danger of atomic warfare. An overwhelming majority showed similar conviction with regard to germ warfare when they voted last fall to establish, under the Security Council, the Disarmament Commission and directed it to find means of eliminating all weapons of mass destruction, under a system of safeguards adequate to ensure that they really are eliminated.

136. It is in the Disarmament Commission, of course, that this very discussion properly belongs. The Soviet Union representative, erroneously, in my view, invoking a point of order under the rules, has pointed out — I regret he has not done so more frequently in the Disarmament Commission — that there is a great and important distinction between the question of regulation of armaments, on the one hand, and the question of false charges concerning their use, on the other. By his own admission, this question and this proposal deals not with the false charges of germ warfare, but with the problem of the regulation of armaments and the prohibition of weapons of mass destruction. That admission merely confirms what I think most of us will realize, that the Disarmament Commission is the proper body in which to pursue this discussion — and at the present time I think it is the only proper body. We have ourselves in the Disarmament Commission, as have a number of our colleagues, already explained what was our position in regard to the Geneva Protocol and in regard to the actual elimination of all weapons of mass destruction, including atomic and germ warfare.

ties efficaces, afin que l'emploi de ces armes soit effectivement interdit et rendu en fait impossible. Cependant, les Etats-Unis se refusent absolument à participer à une supercherie aux dépens des nations du monde en plaçant leur confiance uniquement en des promesses données sur le papier, promesses qui permettent de stocker des quantités illimitées d'armes bactériennes et autres qui pourraient être utilisées à tout moment, qui permettent aux préparatifs les plus complets de se poursuivre derrière le rideau de fer et le rideau de bambou, préparatifs qu'il serait impossible de déceler. Supprimons ces armes, ainsi nous apporterons au monde un véritable sens de sécurité.

135. Mon gouvernement propose, non pas d'échanger la promesse d'interdire l'emploi de ces armes, mais de les supprimer complètement. Nous voulons que le monde en arrive à une situation où les armes bactériennes ni aucune des autres armes de destruction massive ne pourront être utilisées pour la simple raison que nul ne les possédera et que chacun en aura l'assurance. L'Union soviétique propose en fait une déclaration interdisant les armes atomiques; les Etats-Unis proposent un système de contrôle international de l'énergie atomique qui, en réalité, interdirait et empêcherait l'emploi des armes atomiques parce qu'aucun pays ne disposerait des moyens nécessaires à leur fabrication. Ces dernières années, une écrasante majorité des Membres de l'Organisation ont montré qu'ils étaient convaincus que cette méthode est la seule qui permettrait de libérer le monde du danger de la guerre atomique. Une majorité écrasante a exprimé la même conviction à l'égard de la guerre bactérienne, lorsque, à l'automne dernier, elle a voté la création d'une Commission du désarmement sous l'autorité du Conseil de sécurité et lorsqu'elle a chargé cette Commission de rechercher les moyens permettant d'éliminer toutes les armes de destruction massive et d'instituer un système de garanties suffisantes pour en assurer l'élimination effective.

136. C'est en réalité à la Commission du désarmement que devrait se dérouler la présente discussion. Le représentant de l'Union soviétique a présenté une motion d'ordre en invoquant le règlement, à tort, me semble-t-il, pour dire — et je regrette qu'il ne l'ait pas dit plus souvent à la Commission du désarmement — qu'il existait une grande différence entre la question de la réglementation des armements, d'une part, et la question des accusations fausses concernant leur utilisation, d'autre part. Il a lui-même reconnu que cette question et cette proposition ne portaient pas sur les accusations relatives à la guerre bactérienne, mais bien sur le problème de la réglementation des armements et sur celui de l'interdiction des armes de destruction massive. En reconnaissant ce fait, il confirme simplement une idée que partagent, me semble-t-il, la plupart d'entre nous, à savoir que c'est à la Commission du désarmement qu'il y a lieu de poursuivre cette discussion, et je suis convaincu pour ma part qu'à l'heure actuelle c'est le seul organe compétent à cet égard. A la Commission du désarmement, nous avons, de même qu'un certain nombre de nos collègues, déjà exposé notre attitude à l'égard du Protocole de Genève et d'une suppression effective de toutes les armes de destruction massive, y compris les armes atomiques et bactériennes.

137. By his draft resolution, the Soviet Union representative is attempting, at this time, to transfer the discussion of one phase of the regulation of armaments from the Disarmament Commission to the Security Council. I think I have shown that the Geneva Protocol itself does not even begin to provide the minimum requirements needed today to guarantee against the use of bacterial warfare. Nevertheless, the declared objective of the Soviet Union draft resolution is to provide "for the prohibition of the use of bacterial weapons". That objective, my Government shares. That objective, my Government believes — and I think the overwhelming majority of the Members of the United Nations share our view — can be achieved only by detailed plans of international control set in the framework of comprehensive disarmament proposals covering all armed forces and all armaments.

138. For these reasons the United States delegation moves, pursuant to rule 33, paragraph 4 of our rules of procedure, that the Soviet Union draft resolution be referred to the Disarmament Commission for consideration pursuant to the terms of reference of that Commission, in connexion with the proposals which the General Assembly has directed the Disarmament Commission to prepare "for the elimination of all major weapons adaptable to mass destruction."

139. I respectfully hope that the members of the Council will agree that this is the proper way for the Council to deal with the Soviet Union draft resolution. Item 2 of the programme of work adopted by the Disarmament Commission on 26 March of this year reads: "Elimination of weapons of mass destruction and control with a view to ensuring their elimination." That is a part of the programme of work of the Disarmament Commission, and lest there be any doubt as to what that means, the United States representative on the Disarmament Commission, along with several other members, has said that this specifically is intended to include bacterial weapons. He has also said at the 7th meeting of that Commission — and this is pertinent to our discussion today — that the United States Government "is interested in disarmament as a means of preventing and outlawing war, and not as a means of regulating it".

140. That statement of policy brings us, I think, — and I conclude with this — very close to the heart of our problem here. Aggression is the enemy, not the particular weapons used, as the General Assembly itself has declared in a resolution overwhelmingly supported by the United Nations under the title "Peace through deeds."³ Aggression is the enemy. The elimination of weapons of mass destruction, the drastic reduction of armed forces and the regulation of the weapons needed to support those armed forces will decrease the possibility of aggression. It is because we wish to see real progress in this vital task that we propose the referral of the Soviet Union draft resolution to the Disarmament Commission.

³ *Ibid.*, Fifth Session, Resolutions, resolution 350 (V).

137. En soumettant son projet de résolution, le représentant de l'Union soviétique essaie de retirer à la Commission du désarmement la discussion d'une phase de la réglementation des armements et de transférer cette discussion au Conseil de sécurité. Je crois avoir montré que le Protocole de Genève ne fournit même pas les garanties minima nécessaires aujourd'hui pour empêcher la guerre bactérienne. Or, l'objectif avoué que cherche à atteindre le projet de résolution de l'Union soviétique est d'assurer "la prohibition d'emploi d'armes bactériennes". C'est bien cet objectif que mon gouvernement également cherche à atteindre. Mais le Gouvernement des Etats-Unis estime — et je suis sûr que la grande majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies partage cet avis — qu'on ne peut y parvenir qu'en établissant des plans détaillés d'un contrôle international entrant dans le cadre d'un programme de désarmement complet, s'appliquant à toutes les forces armées et à tous les armements.

138. Pour ces raisons, la délégation des Etats-Unis, en application de l'article 33, paragraphe 4, du règlement intérieur du Conseil, propose de renvoyer le projet de résolution de l'Union soviétique à la Commission du désarmement, compte tenu du mandat de cette Commission, qui a été chargée par l'Assemblée générale de préparer des propositions "pour l'élimination de toutes les principales armes pouvant servir d'armes de destruction massive".

139. J'espère sincèrement que les membres du Conseil reconnaîtront que c'est là la suite que le Conseil doit donner au projet de résolution de l'Union soviétique. En effet, le point 2 du programme de travail que la Commission du désarmement a adopté le 26 mars dernier, est conçu comme suit: "Elimination des armes de destruction massive et contrôle en vue d'assurer cette élimination". Voilà le programme de travail de la Commission du désarmement. Afin qu'il ne subsiste aucun doute sur la signification de ce texte, le représentant des Etats-Unis à la Commission du désarmement, de même que plusieurs autres membres de la Commission, a indiqué expressément que ces termes s'appliquent aux armes bactériennes. Il a également fait, à la 7ème séance de cette Commission, la déclaration ci-après, qui a trait à notre discussion d'aujourd'hui: le Gouvernement des Etats-Unis "s'efforce d'obtenir le désarmement, non pas afin de réglementer la guerre, mais afin de la rendre impossible et de la mettre hors la loi".

140. Je me permettrai d'ajouter — et je conclurai par là — qu'à mon avis, cette déclaration de principe nous rapproche du fond du problème qui nous occupe aujourd'hui. C'est l'agression qui est l'ennemi, ce n'est pas telle ou telle arme à laquelle on aurait recours; l'Assemblée générale l'a déclaré elle-même dans une résolution qui, sous le titre "La paix par les actes"³, a été appuyée par l'immense majorité des Membres de l'Organisation. Oui, c'est l'agression qui est l'ennemi. L'élimination des armes de destruction massive, la réduction radicale des forces armées et la réglementation des armes nécessaires pour soutenir ces forces armées diminueront la possibilité d'une agression. C'est précisément parce que, dans cette tâche essen-

³ *Ibid.*, cinquième session, Résolutions, résolution 380 (V).

141. The PRESIDENT (*translated from Russian*): The delegation of the UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS reserves the right to reply to the mendacious and slanderous assertions of the United States representative. For the present it will confine itself to drawing the Security Council's attention to some of the groundless arguments which the United States representative saw fit to put forward.

142. It must be obvious to everyone that the United States representative was improvising his speech, because he had some difficulty in revising his original line of argument, once he had started. He had prepared himself for a particular line, but in the course of the meeting it became necessary to change to another. It was therefore difficult for him to abandon the plan with which he had come to today's meeting — a plan of which he himself had informed the Press, since only recently the United States Press published his false allegation that the Soviet Union intended to submit to the Security Council a question connected with the events in Korea, whereas everybody now knows, and the USSR delegation has made an official statement to that effect today, that it is, submitting the question of an appeal to States to accede to and ratify the Geneva Protocol and that it is interested only in that question. The events in Korea, and what the American aggressors are doing there is a special question. If the United States delegation intends to discuss that matter in the Security Council, let it submit a proposal. If such a question is submitted, we shall say what we have to say about it. But the United States representative prefers another way, the cowardly way. At a time when the Geneva Protocol is being discussed in the Security Council, he attempts to divert the attention of the Council to another matter by embarking on an entirely different question, which has no relation to the Council's agenda.

143. It was precisely for that reason, and with every justification, that as President of the Security Council I interrupted the United States representative's statement, because it was irrelevant to the question at issue — apart from the fact that it was cynical in form and openly aggressive in content.

144. On behalf of the USSR delegation, I must say that in all its existence the Security Council surely can never have heard a more aggressive statement. By this bankrupt argument, the United States representative attempted to conceal and disguise the unwillingness of the Government of the United States to ratify the Geneva Protocol for the prohibition of bacterial weapons. He failed to say why the Government of the United States has, for twenty-two years, failed to accede to the Protocol, and later suddenly discovered that it was "obsolete". Instead he embarked on a series of worthless arguments of various kinds. His statement

tielle, nous désirons aboutir à des progrès réels que nous proposons de renvoyer le projet de résolution de l'Union soviétique à la Commission du désarmement.

141. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): La délégation de l'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES se réserve le droit de répondre par une déclaration aux affirmations mensongères et diffamatoires du représentant des Etats-Unis. Pour le moment, elle se bornera à attirer l'attention du Conseil sur certains des arguments dénués de fondement que le représentant des Etats-Unis a cherché à invoquer.

142. Il est clair que le représentant des Etats-Unis a improvisé, car il lui était difficile de changer sa manière de voir pendant le débat. Après avoir adopté une attitude déterminée, il a dû en changer au cours de la séance. C'est pourquoi il lui a été difficile de renoncer aux intentions avec lesquelles il s'est présenté à notre séance d'aujourd'hui. Ces intentions, il les a lui-même rendues publiques dans la presse; en effet, la presse américaine a très récemment publié sa déclaration mensongère selon laquelle l'Union soviétique se proposerait de soulever au Conseil de sécurité une question liée aux événements de Corée, alors que le monde entier — et la délégation de l'URSS l'a officiellement confirmé aujourd'hui — sait maintenant que l'Union soviétique soulève la question d'une invitation à adresser aux Etats pour les prier d'adhérer au Protocole de Genève et de ratifier ledit protocole; elle ne s'intéresse qu'à cette question. Les événements de Corée et ce que les agresseurs américains font actuellement dans ce pays constituent une question distincte. Si la délégation des Etats-Unis a l'intention d'examiner cette question au Conseil, elle n'a qu'à présenter une proposition à cet effet. Si cette question est soulevée, nous dirons ce que nous avons à dire en la matière. Mais le représentant des Etats-Unis préfère adopter une autre attitude, une attitude de couardise. Alors qu'il est question au Conseil de sécurité du Protocole de Genève, il essaye de détourner l'attention du Conseil de sécurité dans un autre sens en se mettant à parler de choses complètement différentes, qui n'ont aucun rapport avec l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

143. C'est précisément pour cette raison qu'en ma qualité de Président du Conseil de sécurité j'ai interrompu la déclaration du représentant des Etats-Unis, ce que j'étais parfaitement fondé à faire, car cette déclaration n'avait pas trait à la question en discussion, sans compter qu'elle était cynique quant à la forme et franchement agressive quant au fond.

144. Au nom de la délégation de l'URSS, je dois dire que le Conseil de sécurité n'a probablement jamais entendu de déclaration plus agressive au cours de son existence. Par son argumentation qui ne repose sur aucun fondement, le représentant des Etats-Unis a tenté de dissimuler le refus de son gouvernement de ratifier le Protocole de Genève relatif à l'interdiction de l'arme bactérienne. Il n'a pas dit pourquoi le Gouvernement des Etats-Unis n'a pas adhéré à ce protocole pendant vingt-deux ans et pourquoi, ensuite, il a soudain jugé ce protocole "périmé". Son intervention et sa prétendue argumentation sont une insulte aux

and his "argument" — if we can call it that — are an insult to the forty-two States and their peoples which have acceded to and ratified the Geneva Protocol, and which regard that Protocol as an important part of international law binding the conscience and practice of nations. This international agreement cannot be brushed aside, and no modern aggressor will succeed in deleting from the system of international relations the important fact that, with the consent of forty-two States and of their governments and peoples, the Geneva Protocol has become an important and universally accepted part of international law and international relations. Only the Government of the United States and its delegation in the Security Council come out against this international agreement and seek to dishonour it. The Security Council and all those present at this meeting have taken note of that fact today.

145. The emptiness of the United States representative's argument is obvious. He attempts to speak of reservations. But the United States representative evidently fails to understand that every State has the right to make reservations when signing international agreements. That is to say, legitimate reservations, and at this point I would draw the United States representative's attention to document A/AC.50/3 of the Committee of Twelve, on page 80 of the Russian translation of which is a list of the States which have acceded to and ratified the Geneva Protocol.⁴ This document was compiled and signed by our respected colleague, the alternate representative of the Netherlands, Mr. Luns. In this official document it is stated that of the forty-two States which ratified the Geneva Protocol, about twenty States made the same reservations as the Soviet Union. Why does the United States representative accuse the Soviet Union of making illegitimate reservations? For example, reservations of the same kind as those made by the Soviet Union were made, on signature and ratification of the Geneva Protocol, by the United Kingdom and France. In one reservation it is stated that the Protocol is not binding on India and all the British Dominions which were independent members of the League of Nations and had not signed and acceded to the Protocol. The reservation of the United Kingdom further states that the Geneva Protocol is binding on the British Government only in relation to the Powers and States which have signed and ratified the Protocol or have definitely acceded to it. That is to say, the same reservation was made by the United Kingdom as by the Soviet Union.

146. Why does he not criticize the United Kingdom and France for making such reservations? The same reservations have been made by about twenty States. Therefore his arguments are an insult to all the twenty States which made reservations to the Geneva Protocol. They are an insult to all forty-two of the States which ratified this international agreement. He disputes the right to make reservations. But that is the universally recognized right of every State. Surely such a line of argument by the United States representative cannot be regarded as convincing. No arguments and nothing he says will conceal the United States Government's

quarante-deux gouvernements et peuples des pays qui ont adhéré au Protocole de Genève, qui ont ratifié ce protocole et qui y voient une norme essentielle du droit international qui s'impose à la conscience et à la pratique des nations. On ne saurait faire fi de cet accord international, et nul agresseur moderne ne pourra rayer de l'histoire des relations internationales le fait capital qu'avec l'accord de quarante-deux pays, de leurs gouvernements et de leurs peuples, le Protocole de Genève est devenu une norme généralement reconnue du droit international et des relations internationales. Seuls le Gouvernement des Etats-Unis et sa délégation au Conseil de sécurité s'opposent à cet accord international et cherchent à l'invalider. Ce fait, le Conseil de sécurité et tous ceux qui ont assisté à la séance du Conseil ont pu le constater aujourd'hui.

145. Il est évident que l'argumentation du représentant des Etats-Unis ne repose sur aucun fondement. Il a tenté de parler des clauses de réserve. Il faut croire qu'il ne comprend pas que tous les gouvernements ont le droit de formuler des réserves lors de la signature d'un accord international. Ces réserves sont légitimes. Je me permets de renvoyer le représentant des Etats-Unis au document A/AC.50/3, rapport du Comité des Douze; à la page 80 du texte russe de ce document figure la liste des gouvernements qui ont adhéré au Protocole de Genève et qui ont ratifié ce protocole⁴. Ce document a été établi par notre estimé collègue le représentant suppléant des Pays-Bas, M. Luns, et il porte sa signature. Ce document précise que, sur les quarante-deux Etats qui ont adhéré au Protocole de Genève et ratifié ce protocole, une vingtaine d'Etats ont formulé les mêmes réserves que l'Union soviétique. Pourquoi donc le représentant des Etats-Unis accuse-t-il la seule Union soviétique d'avoir formulé des réserves de "caractère illégal"? Au cours de la signature et de la ratification du Protocole de Genève, le Royaume-Uni et la France, notamment, ont formulé des réserves analogues à celles de l'Union soviétique. Ces clauses de réserve précisent que la signature du protocole par le Royaume-Uni n'engage ni l'Inde, ni aucun des Dominions britanniques qui font partie, à titre de membres distincts, de la Société des Nations et qui ne signent ou n'adhèrent pas séparément au protocole. Elles indiquent en outre que le protocole ne lie le Gouvernement britannique que vis-à-vis des Puissances et des Etats qui l'ont signé et ratifié ou qui y ont adhéré définitivement. Ces réserves sont exactement celles qu'a formulées l'Union soviétique.

146. Pourquoi donc le représentant des Etats-Unis ne critique-t-il pas le Royaume-Uni et la France d'avoir formulé de telles réserves? Ces mêmes réserves ont été formulées par environ vingt Etats. L'argumentation du représentant des Etats-Unis est insultante à l'égard de ces vingt Etats qui ont formulé des réserves au Protocole de Genève. Elle est insultante pour les quarante-deux Etats qui ont ratifié cet accord international. Le représentant des Etats-Unis conteste le droit de formuler des réserves. Mais ce droit généralement reconnu appartient à tous les Etats. Comment pourrait-on dire de cette argumentation du représentant des Etats-Unis

⁴ See document A/AC.50/3, English text, p. 53.

⁴ Voir le document A/AC.50/3, page 57 du texte français.

refusal to ratify the Geneva Protocol. He therefore tries to fabricate an artificial line of argument. But those arguments are directed against the United States. They are an insult not only to those who signed the Protocol, but to those who made reservations — nearly half the signatories.

147. Arguments such as these will not succeed in concealing the United States representative's real position, because they merely reveal the unwillingness of the United States to ratify the Geneva Protocol.

148. The assertion of the United States representative that the Government of the United States of America has submitted to the United Nations a proposal on the prohibition of bacterial weapons is not in accord with the facts. No one anywhere has ever seen or read any practical United States proposal on the prohibition of bacterial weapons in terms of the Geneva Protocol. Such proposals do not exist in the real world.

149. I would ask the United States representative, if such proposals exist, to produce them in clear form in a document, and to name the document to the members of the Security Council. The general remarks which the United States representative, Mr. Cohen, addressed to the United Nations Disarmament Commission have nothing whatever to do with practical proposals on the prohibition of bacterial weapons. The purpose of general remarks by United States representatives both in the Disarmament Commission and in the Security Council is to prevent the prohibition of bacterial weapons and thereby to facilitate the United States' preparation of bacterial warfare. The United States has submitted to the United Nations no concretely drafted proposals on the prohibition of bacterial weapons in terms such as those which appear in the Geneva Protocol. I submit this as an official statement. Consequently the United States representative's second "argument" is groundless; it does not correspond with the facts.

150. The third argument has to do with guarantees. If the United States representative will read the document to which he referred, he will find on page 72 of the Russian text (I do not know the number of the page in the English text) the conclusion reached by the League of Nations Special Committee after many years of work.⁵ Section 80 of the document states that supervision of preparation for bacterial warfare could never, in the opinion of the Committee, be complete, and would therefore always be ineffective, because dangerous bacteria capable of causing an epidemic are to be found in all bacteriological laboratories and hospitals for infectious diseases.

151. Such was the conclusion reached by the League of Nations Special Committee with regard to the impossibility of controlling and supervising preparations for bacterial warfare. This was more than a quarter of

qu'elle est fondée? Il n'a aucun argument valable. Il ne dispose d'aucun élément pour dissimuler le refus du Gouvernement des Etats-Unis de ratifier le Protocole de Genève. C'est pourquoi il recherche des arguments artificiels, mais ces arguments se retournent contre les Etats-Unis. Ces arguments sont injurieux, non seulement pour ceux qui ont signé ce protocole, mais encore pour ceux qui ont fait des réserves; or, il s'agit de la moitié des signataires.

147. Ce n'est pas en invoquant de tels arguments que le représentant des Etats-Unis arrivera à se mettre à l'abri, car ces arguments serviront uniquement à démontrer que les Etats-Unis ne veulent pas ratifier le Protocole de Genève.

148. Il n'y a rien de vrai dans l'allégation du représentant des Etats-Unis selon laquelle le gouvernement de son pays aurait présenté à l'Organisation des Nations Unies des propositions concernant l'interdiction de l'arme bactérienne. Personne n'a jamais vu ni lu de propositions concrètes des Etats-Unis concernant l'interdiction de l'arme bactérienne et qui fussent rédigées dans la même forme que les dispositions du Protocole de Genève. Ces propositions américaines n'existent pas.

149. Cependant, s'il en existait, je demanderais à M. Gross de les exposer sommairement dans un document, et d'indiquer aux membres du Conseil de sécurité la cote de ce document. Les considérations générales que le représentant des Etats-Unis expose à la Commission du désarmement ne peuvent être considérées comme des propositions concrètes concernant l'interdiction de l'arme bactérienne. Les considérations générales des représentants des Etats-Unis, tant à la Commission du désarmement qu'au Conseil de sécurité, visent uniquement à empêcher l'interdiction de l'arme bactérienne et à faciliter ainsi la préparation de la guerre bactérienne. Les Etats-Unis n'ont présenté à l'Organisation des Nations Unies aucune proposition concrète touchant l'interdiction de l'arme bactérienne qui soit comparable à celles qui ont été formulées dans le Protocole de Genève. Je tiens à en donner acte officiellement. En conséquence, le deuxième "argument" présenté par le représentant des Etats-Unis est, lui aussi, dénué de tout fondement. Il n'est pas conforme aux faits.

150. Il y a enfin le troisième argument, celui qui porte sur les garanties. Si M. Gross s'était donné la peine de lire le document auquel il s'est référé, il aurait pu trouver à la page 72 du texte russe⁵ la conclusion à laquelle le Comité spécial de la Société des Nations est parvenu après plusieurs années de travail. Le paragraphe 80 de ce document déclare que, de l'avis du Comité, le contrôle de la préparation d'une guerre bactérienne ne serait jamais complet et, partant, jamais efficace: les bactéries virulentes causant des épidémies peuvent se trouver dans tous les laboratoires de bactériologie et dans les hôpitaux où l'on soigne les maladies contagieuses.

151. Voilà la conclusion à laquelle est arrivé le Comité spécial de la Société des Nations; ils ont conclu à l'impossibilité d'établir un contrôle et une surveillance en matière de préparation de la guerre bactérienne. Cela

⁵ *Ibid.*, p. 48.

⁵ *Ibid.*, page 52 du texte français.

a century ago. Today American scientists have come to the same conclusion. I have before me a letter from the New York branch of the American Association of Scientific Workers addressed to Mr. Truman, President of the United States of America, on 6 May 1952, copies of which were sent by that Association to members of the Security Council. In it the American Association of Scientific Workers concludes that the impossibility of controlling and supervising bacterial weapons make even more imperative the need for prohibiting such weapons and for adopting measures to punish those who use them. Let me read the English text:

“...emphasize that the impossibility of control and supervision of these weapons made imperative their prohibition and collective undertaking to punish their users.”

152. Only one conclusion can be drawn from these authoritative views. The best guarantee is the prohibition of the use of bacterial weapons, and the Geneva Protocol provides such prohibition. That is the conclusion at which these American scientists—the American Association of Scientific Workers—arrived on 6 May 1952. After twenty-seven years, American scientists have reached precisely the same conclusion as that reached by the League of Nations Special Committee in 1925.

153. From all this it is obvious that the delegation and the Government of the United States are referring to so-called guarantees in order to find a pretext for refusing to ratify the Geneva Protocol, and are employing a worthless and rotten line of argument, intended to camouflage their refusal to ratify the Geneva Protocol and to enable them to take cover behind discussions about “guarantees”.

154. Equally unjustified is the United States representative's proposal to refer the question introduced by the USSR delegation to the United Nations Disarmament Commission. As is well known, the USSR delegation made a proposal in the Disarmament Commission that consideration should be given to the question of the prohibition of bacterial weapons and of measures for bringing to account those who violate the prohibition, but that USSR proposal was rejected by the United States delegation. Now, when the Soviet Union delegation has submitted to the Security Council a proposal that the Council should appeal to States to accede to and ratify the Geneva Protocol “in order to promote... peace and security”, the United States representative proposes that the matter should be referred to the United Nations Disarmament Commission.

155. Apparently the United States delegation is playing football with this question. But it is impermissible to make a football of a significant international document which has become an important part of international law, a document signed and ratified by forty-two States, including nine members of the Security Council and four of the five permanent members of the Council.

156. In the light of all these facts, the utter bankruptcy of all the arguments advanced by the United States representative is perfectly obvious; and it is obvious that the purpose of these arguments is to cover up, to

s'est passé il y a plus d'un quart de siècle. Les savants américains parviennent aujourd'hui à la même conclusion. J'ai devant moi une lettre que la section new-yorkaise de l'Association américaine des travailleurs scientifiques a adressée à M. Truman, Président des Etats-Unis, le 6 mai 1952, et dont cette association a envoyé copie aux membres du Conseil de sécurité. Dans ce document, l'Association américaine des travailleurs scientifiques arrive à la conclusion suivante: elle reconnaît l'impossibilité d'exercer un contrôle et une surveillance sur l'arme bactérienne, ce qui rend encore plus urgente l'interdiction de cette arme et l'adoption de mesures tendant à châtier ceux qui pourraient y recourir. Voici le passage en question:

“...souligne qu'en raison de l'impossibilité d'exercer un contrôle sur ces armes, il est indispensable de les prohiber et de prendre des mesures collectives pour punir ceux qui les emploient.”

152. A la lecture de cet avis autorisé, une seule conclusion s'impose: la meilleure garantie serait l'interdiction de l'emploi de l'arme bactérienne. Or, c'est précisément cette interdiction que prévoit le Protocole de Genève. Telle est la conclusion à laquelle ont abouti les savants américains; le 6 mai 1952, vingt-sept ans après le Comité spécial de la Société des Nations, l'Association des savants américains est arrivée à la même conclusion que ce Comité avait formulée en 1925.

153. Il ressort de tous ces faits qu'en prétextant de prétendues garanties, pour refuser de ratifier le Protocole de Genève, la délégation et le Gouvernement des Etats-Unis emploient une argumentation inefficace et non fondée pour masquer leur refus de ratifier le Protocole de Genève sous prétexte de “garanties”.

154. La proposition du représentant des Etats-Unis tendant à renvoyer à la Commission du désarmement la question soulevée par la délégation de l'URSS est illogique elle aussi. On sait que la délégation de l'URSS avait proposé à la Commission du désarmement d'examiner la question de l'interdiction de l'arme bactérienne et des mesures à prendre pour amener ceux qui violent cette interdiction à répondre de leurs crimes. Cette proposition de l'Union soviétique a cependant été rejetée par la délégation des Etats-Unis. Maintenant, lorsque la délégation de l'URSS présente au Conseil de sécurité une proposition tendant à ce que le Conseil invite les Etats à adhérer au Protocole de Genève et à ratifier ce protocole pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité, la délégation des Etats-Unis propose de renvoyer la question à la Commission du désarmement.

155. Ainsi, la délégation des Etats-Unis joue avec la question comme avec un ballon de football. On ne peut employer comme un ballon un document international sérieux, qui énonce des normes très importantes de droit international, un document qui a été signé et ratifié par quarante-deux Etats, dont neuf membres du Conseil de sécurité et, parmi eux, quatre des cinq membres permanents.

156. A la lumière de tous ces faits, le manque absolu de logique des arguments présentés par la délégation des Etats-Unis est évident. Il est clair aussi que cette argumentation a pour objet de permettre à cette délé-

evade, a direct answer to the question whether or not the Government of the United States agrees to ratify the Geneva Protocol.

157. In its statement the USSR delegation pointed out that protracted discussion in the United Nations of the question of the prohibition of atomic weapons had diverted attention from such an important question as that of the prohibition of bacterial weapons and from the Geneva Protocol, which has become a part of international law.

158. What justification has the Security Council for ignoring the Geneva Protocol? What justification has the Security Council for failing to take account of the fact that the overwhelming majority of the States of the world—forty-two States—have adhered to and ratified the Protocol? What justification have the members of the Security Council for failing to appeal to all the remaining States to sign and ratify this Protocol? Would that not be a step towards the strengthening of international peace and security? It would undoubtedly be a very significant and practical step, and only the Government of the United States is attempting by any and all means to delay progress towards strengthening the peace and security of the nations.

159. That is the conclusion which everyone must inevitably draw from today's statement by the United States representative.

After the interpretation into English of the foregoing speech, the President made the following statement (translated from Russian):

160. It has been proposed that the French interpretation should be held over until the next meeting. If there are no objections, perhaps we can agree to this procedure in view of the lateness of the hour.

161. Mr. HOPPENOT (France) (*translated from French*): In deference to the President's wish, and in deference to the members of the Council, I agree to the postponement of the French interpretation until the beginning of the next meeting.

162. The PRESIDENT (*translated from Russian*): We have to decide on the date of our next meeting. It is proposed that we meet again at 3 p.m. on Friday.

163. Mr. GROSS (United States of America): I do not wish to press the point too strongly if it does not meet the convenience of the representatives, but I wonder whether it would be agreeable for the Council to meet on Friday morning, 20 June, so that, if necessary, we may have an afternoon meeting on the same day. The weekend will follow and it might be desirable to have two meetings as the result of any developments which may arise.

164. The PRESIDENT (*translated from Russian*): Does anyone disagree with what the United States representative has just said? I do not see or hear any objections. It is therefore so decided.

The meeting rose at 7.30 p.m.

gation de se dérober et de ne pas répondre directement à la question qui lui a été posée et qui est la suivante: le Gouvernement des Etats-Unis est-il ou non prêt à ratifier le Protocole de Genève?

157. Dans sa déclaration, la délégation de l'URSS a indiqué que, par suite des longs débats qui avaient eu lieu à l'Organisation des Nations Unies sur la question de l'interdiction de l'arme atomique, l'attention avait été détournée tant du problème important de l'interdiction de l'arme bactérienne que du Protocole de Genève, qui est devenu une norme de droit international.

158. Sur quelles raisons le Conseil de sécurité pourrait-il se fonder pour ignorer ce protocole? Sur quelles raisons pourrait-il se fonder pour ne pas tenir compte du fait que la majorité écrasante des Etats du monde, quarante-deux Etats, a adhéré à ce protocole et l'a ratifié? Sur quelles raisons les membres du Conseil de sécurité pourraient-ils se fonder pour ne pas inviter les autres Etats à adhérer à ce protocole et à le ratifier? Ne serait-ce pas là une étape dans la voie du renforcement de la paix et de la sécurité des peuples? Sans aucun doute, ce serait une grande étape dans cette voie, une étape très positive, et seul le Gouvernement des Etats-Unis cherche par tous les moyens à freiner les progrès qu'on pourrait accomplir dans la voie du renforcement de la paix et de la sécurité des peuples.

159. Telle est la conclusion qui s'impose à chacun de nous après la déclaration que le représentant des Etats-Unis a faite aujourd'hui.

Après l'interprétation en anglais de son intervention, le Président ajoute ce qui suit (traduit du russe):

160. Un des membres du Conseil a proposé de remettre à demain l'interprétation en français de cette intervention. En l'absence d'objections, il pourrait en être ainsi décidé, étant donné l'heure tardive.

161. M. HOPPENOT (France): Par déférence à l'égard du désir que vous avez exprimé, Monsieur le Président, et par déférence envers les membres du Conseil, je consens à ce que l'interprétation française soit reportée au début de la prochaine séance.

162. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): Nous devons examiner la question de la date de la prochaine séance. Il est proposé que le Conseil se réunisse vendredi prochain, à 15 heures.

163. M. GROSS (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Si cette solution n'est pas conforme au désir des autres membres, je n'y insisterai pas davantage; cependant, je me demande s'il ne serait pas opportun que le Conseil se réunisse dans la matinée de vendredi 20 juin, afin que nous puissions, au besoin, tenir une autre séance dans l'après-midi du même jour. Comme nous ne nous réunissons ni le samedi ni le dimanche, il serait peut-être souhaitable que nous tenions deux séances ce jour-là.

164. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): Y a-t-il des objections contre les observations formulées par le représentant des Etats-Unis? En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 19 h. 30.